

**CONCOURS DE PROJETS  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN CYCLE D'ORIENTATION  
D'UN BÂTIMENT POUR L'ÉCOLE PRÉPROFESSIONNELLE  
D'UNE AULA / SALLE DE SPECTACLE  
D'UNE SALLE DE SPORT  
D'UNE PLACE DE FÊTE COUVERTE / PRÉAU  
À ST-MAURICE**



**ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION  
REGIONAL DE ST-MAURICE  
RAPPORT DU JURY  
NOVEMBRE 2008**

## **MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR**

Le présent concours de projets est organisé par l'association du cycle d'orientation régional de St-Maurice et la commune de St-Maurice mandants et maîtres de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de l'enseignement.

## **SITUATION ACTUELLE**

Le cycle d'orientation du Collège de la Tuilerie à St-Maurice scolarise les élèves des communes de Dorénaz, Collonges, Vernayaz, Evionnaz, Mex, St-Maurice, Massongex et Vérossaz et quelques élèves des communes vaudoises de Lavey-Morcles et Bex. Il compte actuellement environ 400 élèves répartis dans les différentes classes et niveaux.

Le collège de la Tuilerie accueille l'école préprofessionnelle (EPP) du Bas-Valais avec 140 élèves. 2 classes intitulées EPP Alternance sont installées dans les locaux de l'Arsenal Fédéral à proximité de la gare CFF.

Les effectifs scolaires ont régulièrement crû durant ces deux dernières décennies. Les prévisions pour les années futures sont à la stabilité, voire à la hausse. En effet, le district de St-Maurice attire de plus en plus de nouvelles familles venant de l'extérieur.

Les classes actuelles sont réparties dans 7 bâtiments du complexe scolaire de la Tuilerie, datant de la fin du 19<sup>ème</sup> début 20<sup>ème</sup> siècle. Ces bâtiments sont saturés, inadaptés, vieillissants, multi sites et la propriété de la commune de St-Maurice. 3 salles de classe des EPP sont placées dans le bâtiment scolaire primaire de la commune de St-Maurice. 2 salles de classe EPP sont placées depuis 2 années scolaires dans des pavillons provisoires. Des solutions devant être dégagées pour rénover et agrandir le Collège de la Tuilerie à très court terme, une étude d'architecte a été faite en juin 2002. Sur cette base et suite au rapport établi par la commission scolaire régionale à fin 2006, l'option a été choisie de préférer la solution d'une construction nouvelle (CO) plutôt que de rénover et agrandir.

Sur la base du dossier de présentation établi par la commission scolaire régionale (études comparatives entre différentes variantes de rénovation et construction) et la commune de St-Maurice, le chef du département de l'éducation M. le Conseiller d'Etat Claude Roch a autorisé en date du 29 mai 2006 la construction d'un nouveau CO. De son côté la commission scolaire régionale souhaite faire aménager plusieurs salles d'études et un réfectoire/cuisine pouvant accueillir 250 élèves. Des salles de classes seront construites pour l'école préprofessionnelle alternance par la commune de St-Maurice.

L'usage de la salle de sport du Centre Sportif Scolaire (CSS) de la commune de St-Maurice, de la salle de sport des écoles primaires de St-Maurice et de la petite salle du collège de la Tuilerie n'est pas satisfaisant. La commune de St-Maurice a pris la décision de faire construire une 2<sup>ème</sup> salle de sport. Elle sera utilisée par les sociétés locales le soir et le week-end. Le Judo-Club de St-Maurice est à l'étroit dans les abris PC du CSS. Un nouveau Dojo devra être intégré au complexe sportif, de façon à utiliser les mêmes vestiaires. Les élèves du CO et de l'EPP utilisent les installations sportives extérieures de l'école primaire, seul un terrain de basket extérieur (en remplacement du terrain existant) devra être intégré à la nouvelle cour d'école, en liaison avec la place de fête - préau couvert. L'implantation de la nouvelle salle de sport doit permettre de mettre en valeur les infrastructures existantes du CSS (salle de sport, piscine et buvette) en relation avec les nouvelles constructions.

La place de fête communale située sur le terrain de basket du CSS sera remplacée par un couvert qui servira de préau pour le CO et d'espace pour les manifestations locales communales. Cet espace couvert est destiné à remplacer les tentes mises en place lors de manifestations publiques tel que festival des fanfares, etc...

La commune de St-Maurice a choisi d'intégrer une salle de spectacle dans le périmètre du concours du nouveau CO. Ce nouvel espace culturel devra pouvoir recevoir 250 spectateurs et comprendre une scène, des loges, espaces de rangement,

douches, monte-charge (cas échéant). Ces locaux devront pouvoir être utilisés comme aula pour le CO.

Le bâtiment 3 de la Tuilerie existante, comporte un rez-de-chaussée servant de cafétéria pour le CO et un étage utilisé comme salle d'étude pour le CO et comme espace de réunion pour le Conseil Général, organe législatif aigaunois. L'orchestre symphonique du collège de l'Abbaye de St-Maurice y répète chaque semaine. Le projet de la commune de St-Maurice pour ce bâtiment, qui restera sa propriété, est de continuer à l'utiliser pour ses besoins comme salle de conférence, assemblée et réunion. L'orchestre du collège continuera d'y répéter. Le rez-de-chaussée servira comme hall de réception, exposition, etc. L'accès à ce bâtiment doit être modifié et déplacé côté CSS, de manière à éviter des interactions avec les futurs usagers des autres bâtiments actuels de la Tuilerie. Une rénovation légère doit y être entreprise au travers d'une réfection de la peinture intérieure et extérieure, ainsi que du remplacement du mobilier.

Les 6 classes EPP se trouvent actuellement dans le bâtiment de la Tuilerie n° 7. Des locaux supplémentaires (EPPA) en liaison directe avec l'EPP doivent être construits ; 2 salles de classes, 3 ateliers (audio-visuel, informatique et travaux manuels) et des locaux de rangement.

Le périmètre choisi pour le concours est situé entre le CO actuel et la route cantonale. Il englobe le CSS et le bâtiment N° 7 de la Tuilerie.

Les accès des élèves se feront par le chemin de la Tuilerie. Des places de parc pour les enseignants sont prévues sur l'A9 (hors périmètre). Les enseignants accèdent au CO par les 2 passages piétons sous la route cantonale. L'accès véhicules de service pour le nouveau CO, le CSS et la salle de spectacle doit être aménagé par le chemin de la Tuilerie ou l'avenue des Terreaux.

## **OBJECTIF DU CONCOURS**

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation (comprenant les classes de base, les classes spéciales, les salles d'études, le réfectoire et les locaux annexes), une salle de sport (annexe au CSS communal), une place de fête couverte/préau, bâtiment pour l'école préprofessionnelle et alternance et une salle de spectacle/aula. Des aménagements extérieurs sont également prévus.

## **GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE**

Il s'agit d'un concours de projets et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 de la norme SIA 142, édition 1998.

## **CONDITIONS DU CONCOURS**

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 1998, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire

## **PRESCRIPTIONS OFFICIELLES**

Les bases du présent concours sont :

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 08 mai 2003.
- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001.
- L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

## **PARTICIPANTS**

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

## **JURY**

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :	Olivier Galletti	architecte cantonal SBMA
Membres :	Pascal Gross	président de la commission scolaire régionale
	Philippe Dubois	vice-président de la commission scolaire régionale
	Alain Grandjean	directeur du CO/EPP
	Philippe Meier	architecte Genève
	Mona Trautmann	architecte Sierre
	Anton Ruppen	architecte Brigue
Suppléants :	Jérôme Borgeat	préfet du district de St-Maurice
	Georges-Albert Barman	président de la commune de St-Maurice
	Madeline Heiniger	présidente de la commune de Mex
	Daniel Fournier	président de la commune de Dorénaz
	Raphaël Lavanchy	représentant du personnel enseignant du CO
	Laurent Mayoraz	architecte SBMA.
Experts :	Michel Beytrison	représentant du service de l'enseignement DECS
Secrétariat :	Le secrétariat sera assuré par l'association du cycle d'orientation régional de St-Maurice	

## REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 5 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 05 août 2008.

## EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. documents demandés
3. respect du périmètre
4. respect des prescriptions officielles
5. programme des locaux

Remarques :

1 + 2

Tous les projets reçus ont été envoyés pour le vendredi 31 octobre 2008 et les maquettes pour le vendredi 14 novembre 2008; soit dans les délais avec tous les documents demandés.

3

La majorité des projets respectent le périmètre mis à disposition. Les projets N° 5 "OCTOPOUSSE" et N° 12 "FACE A FACE" dépassent l'alignement en façade nord le long de l'avenue des Terreaux.

Les projets N° 18 NENUPHARS et N° 19 LES PEUPLIERS débordent du périmètre de manière ponctuelle au nord et / ou au sud.

4

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales.

Le projet N° 2 "ANGEL" compte + 5 niveaux et - 3 niveaux depuis le rez (au maximum 4 selon les normes et directives).

Quelques projets ne respectent pas les distances entre bâtiments selon la police du feu.

5

Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

6

Les calculs du cube SIA et des surfaces de façades n'ont pas été vérifiés, si le volume ou les surfaces de façades avaient été un élément déterminant de décision, ils auraient fait l'objet d'une vérification lors du jugement. Aucun projet ne conserve le bâtiment N° 7.

Ces informations ont été données au Jury avant le jugement.

## **JUGEMENT**

Le jury s'est réuni les 19 et 20 novembre 2008 au Château de St Maurice.

Les membres, suppléants et l'expert étaient tous présents.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable réalisé par le SBMA, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa B de la norme SIA 142, décide, d'exclure de la répartition des prix, les projets :

- 2 Angel
- 5 Octopousse
- 12 Face à Face

Ces projets ne respectent pas certains points du règlement de construction ; en l'occurrence l'alignement pour les projets N° 5 et N° 12, ou certains points des normes et directives sur les constructions scolaires, comme le nombre maximal de niveau (4) pour le projet N° 2.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

## **ANALYSE DU SITE**

Le terrain mis à disposition par la commune se situe à l'est de l'actuel CO de la Tuilerie. Il descend par paliers jusqu'à la route cantonale et comprend le centre sportif et scolaire de St Maurice. Il se situe dans une zone de transition entre l'habitat à forte densité, la vieille ville, et la zone d'équipements publics.

Le éléments structurants du site sont ; au Nord les immeubles de logements de l'avenue des Terreaux, à l'Est le CSS, au Sud les bâtiments de l'école primaire et la nouvelle garderie et à l'Ouest les bâtiments de la Tuilerie construits sur une esplanade qui surplombe de 4 à 7m. une cuvette dans laquelle se situent les liaisons entre le CSS et les bâtiments scolaires, des zones de verdure, une place de sport et le bâtiment de l'EPP.

Le chemin de la Tuilerie est la liaison piétonne du centre économique; gare, grande rue, avenue du Simplon au complexe scolaire et sportif de la ville et, par un passage souterrain, au parking public aménagé sur l'autoroute.

La disposition des bâtiments existants définit déjà actuellement un espace central de référence mal structuré.

La volonté de la commune de concentrer les infrastructures publiques dans ce périmètre démontre sa volonté de renforcer son rôle de cœur culturel, sportif et festif de la ville.

De cette concentration de fonctions différentes résulte une des principales difficultés du concours ; définir un espace public de référence de qualité qui articule les différents bâtiments construits et à construire.

### **Prise de connaissance des projets et examen préalable**

#### **Réflexion sur l'ensemble des projets**

Le jury relève que les 20 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

## Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

### Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet.

Situation, volumétrie, espaces extérieurs d'une seule et des deux étapes.

Contexte architectural et fonctionnel du complexe.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Rapport aux bâtiments existants.

Accès (personnes et véhicules).

### Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

### Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Qualités du système constructif choisi.

### Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept minergie.

Développement durable.

## Analyse de détail des projets

### 1<sup>er</sup> Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, de leur rapport avec le site, leur relation aux éléments importants du site, le CSS, les bâtiments de la Tuilerie, l'école primaire, l'avenue des Terreaux et la rue de la Tuilerie, mais également dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 13 projets suivants ont été éliminés :

- |    |                             |
|----|-----------------------------|
| 1  | Mont et Vallée              |
| 3  | Géode                       |
| 4  | Uno                         |
| 6  | Coup de coeur               |
| 7  | Les faux jumeaux            |
| 9  | Acquérir et jouir sont deux |
| 11 | Jeu de places               |
| 13 | Tecktonik                   |
| 14 | Candide                     |
| 15 | Lola                        |
| 17 | L.H.O.                      |
| 18 | Nénuphars                   |
| 19 | Les Peupliers               |

## 2<sup>ème</sup> Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des nouveaux bâtiments au site ainsi que le fonctionnement général du projet, et la qualité des espaces intérieurs et extérieurs.

Les 2 projets suivants ont été éliminés :

5 Octopousse  
20 Alhambra 407

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle. Il décide, de relever le projet suivant du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> tour :

7 Les faux jumeaux

### Classement et attribution des prix

#### Classement :

Le jury décide à l'unanimité de classer les 5 projets restants selon les rangs suivants :

1 <sup>er</sup>	rang	projet n° 16	5 Moss
2 <sup>ème</sup>	rang	projet n° 12	Face à Face
3 <sup>ème</sup>	rang	projet n° 10	Esplanade
4 <sup>ème</sup>	rang	projet n° 2	Angel
5 <sup>ème</sup>	rang	projet n° 8	Fidelio

#### Attribution des prix :

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 140'000.-- (hors tva.) pour environ 7 prix et mentions et d'éventuels achats. Il répartit ce montant de la manière suivante :

#### Prix et mentions

1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>er</sup> prix	projet n° 16	5 Moss	Fr. 46'000.-
2 <sup>ème</sup> rang	1 <sup>ère</sup> mention	projet n° 12	Face à Face	Fr. 18'000.-
3 <sup>ème</sup> rang	2 <sup>ème</sup> prix	projet n° 10	Esplanade	Fr. 40'000.-
4 <sup>ème</sup> rang	2 <sup>ème</sup> mention	projet n° 2	Angel	Fr. 10'000.-
5 <sup>ème</sup> rang	3 <sup>ème</sup> prix	projet n° 8	Fidélío	Fr. 26'000.-

#### Recommandation et conclusion du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n° 16 "5 Moss", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

## APPROBATION DU PROGRAMME

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

St-Maurice, le 20 novembre 2008

### Président :

Olivier Galletti



### Membres :

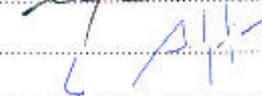
Pascal Gross



Philippe Dubois



Alain Grandjean



Philippe Meier



Mona Trautmann



Anton Ruppen



### Suppléants :

Jérôme Borgeat



Georges-Albert Barman



Madeline Heiniger



Daniel Fournier



Raphaël Lavanchy



Laurent Mayoraz



### Expert :

Michel Beytrison

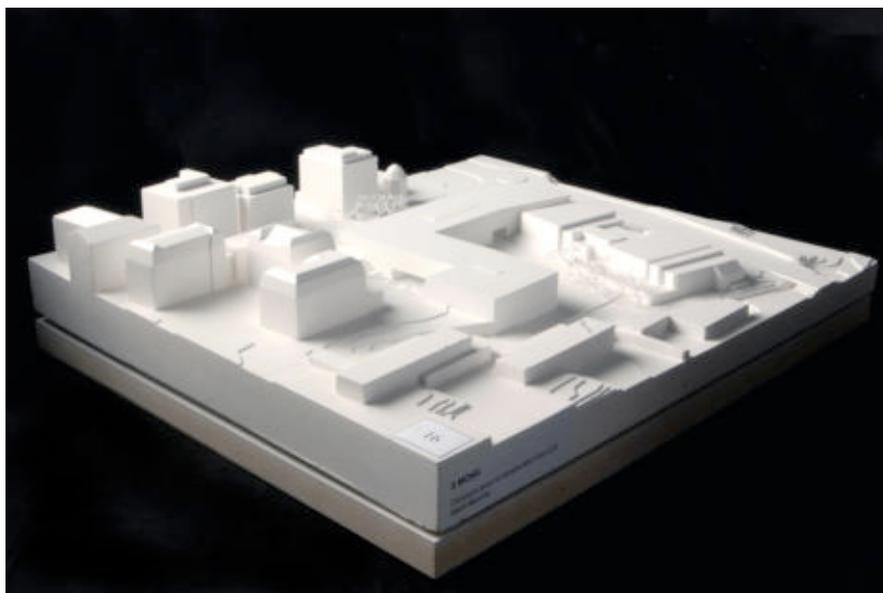


## **Exposition**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury

**le jeudi 18 décembre 2008 à 17h00  
au Château de St-Maurice.**

Les projets seront exposés du jeudi 18 décembre 2008 au samedi 3 janvier 2009 de 17h00 à 19h00, les jours ouvrables et les samedi (sauf les jours fériés).



**projet n° 16** «5 MOSS»

1<sup>er</sup> rang 1<sup>er</sup> prix Fr. 46'000.-

**Auteurs** Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne

**Collaborateurs** Thomas Wegener, Jean-Michaël Taillebois, Tong Cui

Le projet "5 MOSS" propose de regrouper l'ensemble du programme dans un volume qui se développe en forme de "L" et qui s'articule en fonction des qualités du lieu. La composition qui intègre le CSS existant permet de créer une cour très généreuse.

Les accès au site depuis les différentes arrivées possibles sont très bien définis et assurent la continuité des parcours urbains, enrichis par la dilatation des espaces, et confèrent à la cour d'école un caractère public.

L'horizontalité de l'ensemble et sa faible hauteur permettent aux bâtiments existants du Collège de la Tuilerie de conserver le dégagement à l'est et de participer à la définition d'un espace de qualité à l'entrée ouest de l'école.

Les 2 étages de classes reposent sur des volumes isolés qui contiennent les fonctions plus publiques du programme, (aula, réfectoire, salle de sport et dojo) ainsi que les accès aux différentes fonctions. Cette typologie permet de créer un ensemble d'espaces couverts (préau, place de fêtes) en relation avec la cour principale, d'une grande richesse.

Les accès aux différents éléments du programme sont bien placés, ils permettent de séparer facilement l'EPP et le CO. La position du réfectoire est bien pensée et s'ouvre sur l'espace extérieur couvert et ouvert.

L'aula et son dégagement sont en revanche trop exigus et ne correspondent pas aux surfaces demandées.

Le concept structurel lié à la superposition des fonctions n'est pas abouti, de même que l'expression des façades qui reste très schématique. Le projet convainc par son échelle d'intervention qui correspond à la fois au programme et à son intégration dans le tissu urbain.

Le volume construit se situe en dessous de la moyenne des projets.



Station / 1:500

Concours pour la construction d'un C.O.  
Saint-Maurice



Le nouveau bâtiment est intégré dans le site stratégique existant à l'entrée de la ville et profite d'un nouveau front urbain à l'entrée des Terrasses.  
 Il offre clairement son appartenance au site institutionnel, adouci et ouvert par sa distance à la rue et sa cour ouverte vers le sud et les Dents du Blais.  
 Sa forme en U prend en compte tout le site existant environnant et met en relation les différents cours d'école ainsi que les espaces verts et les installations sportives.

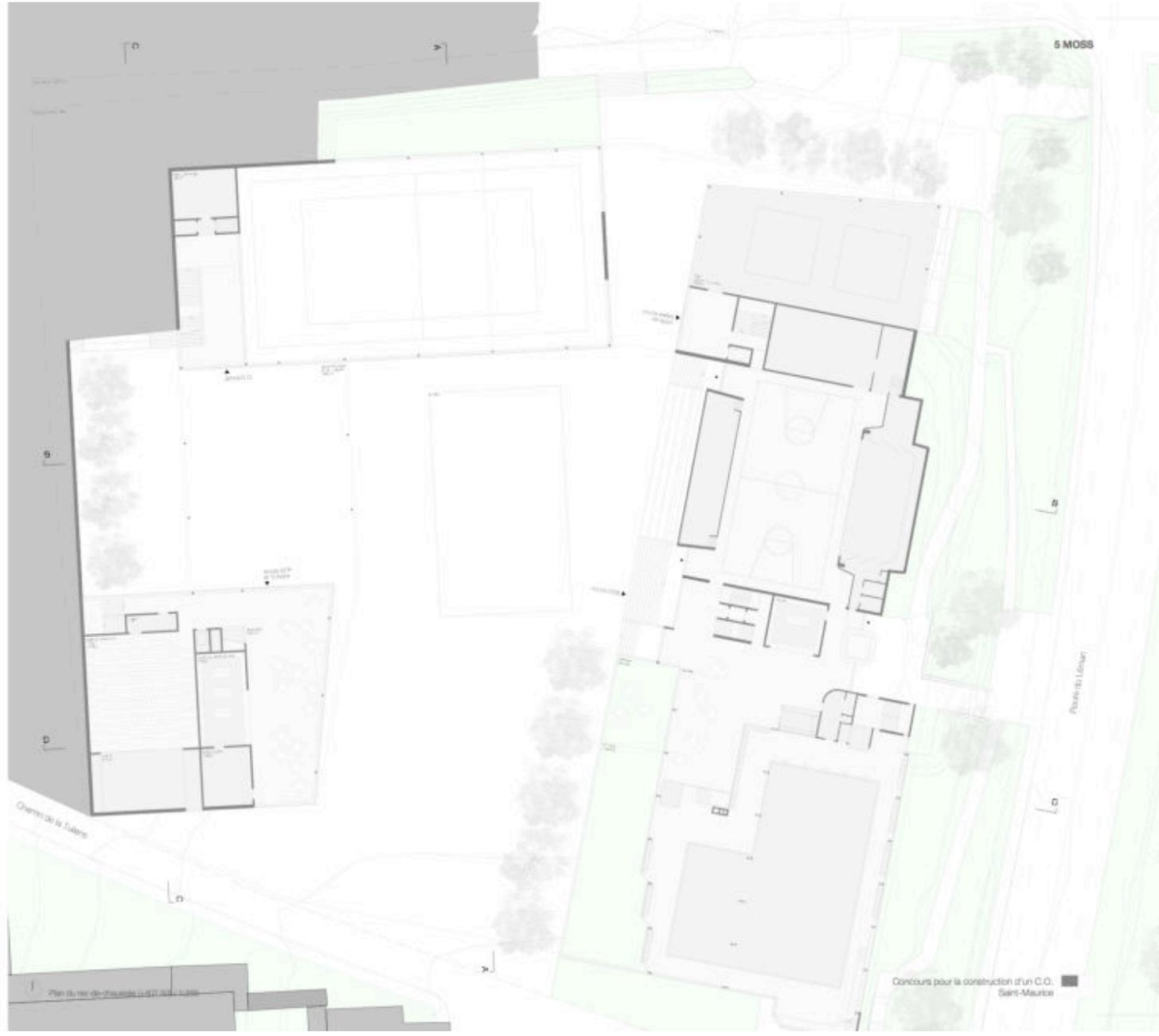


Les nouvelles constructions, reliées au complexe existant, contiennent un programme très public composé de niveaux de la cour, tel que le théâtre de spectacle, le couvert de la Place des Filles, la salle de sport double et la salle de jeu. Ces activités confirment le statut d'équipement public de la cour d'école.

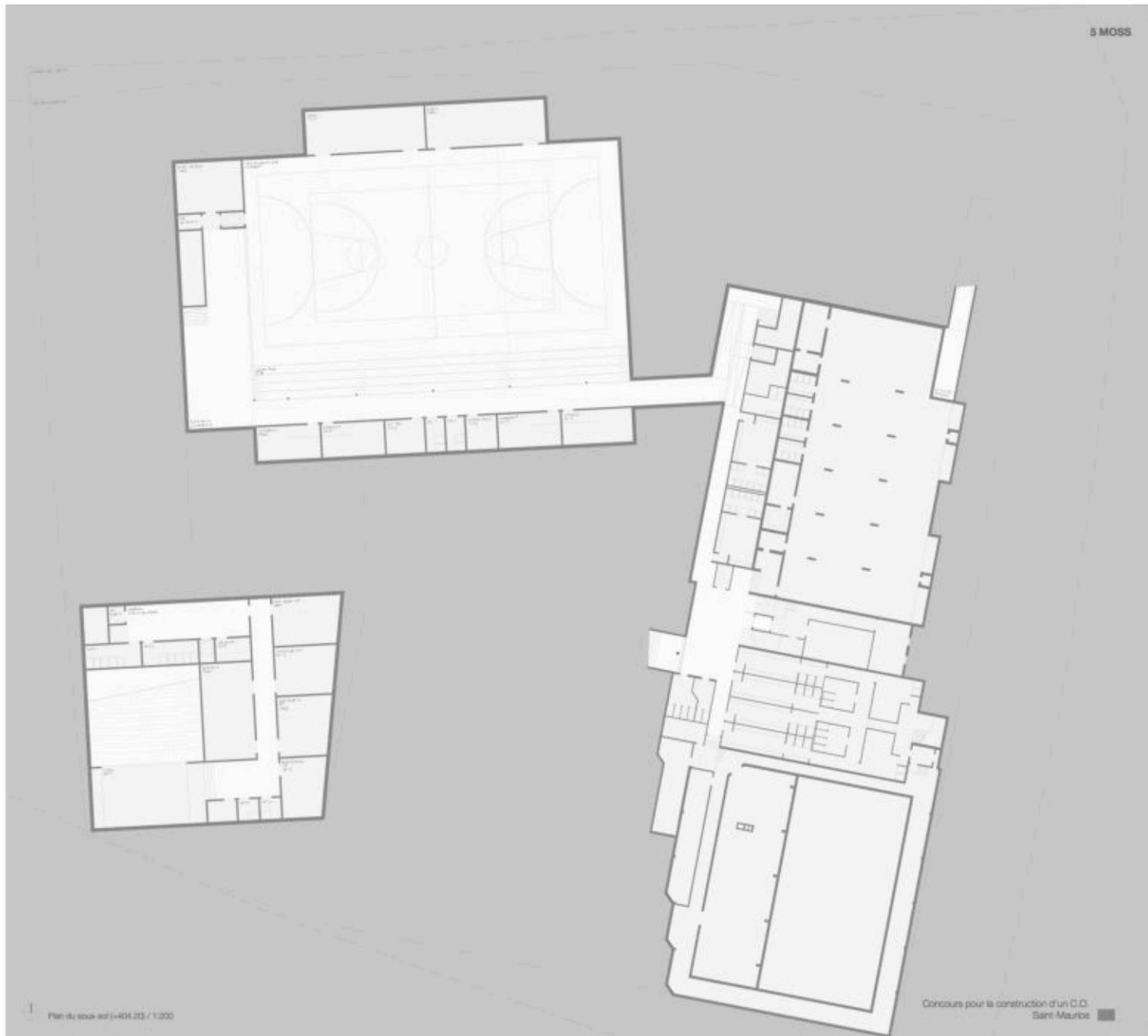
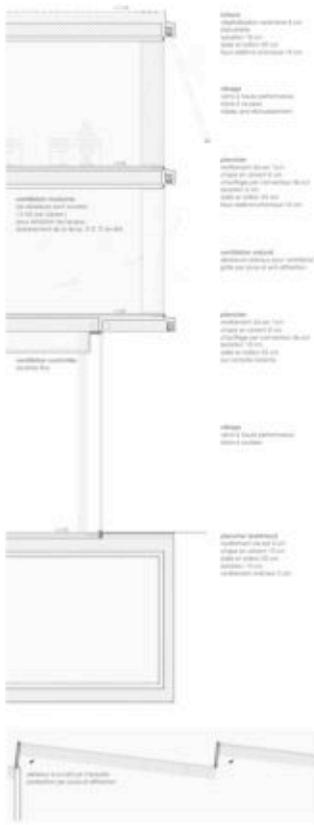
Aux étages supérieurs se trouvent les salles de classe avec une répartition claire des blocs scolaires accessibles d'urgence par une entrée indépendante.

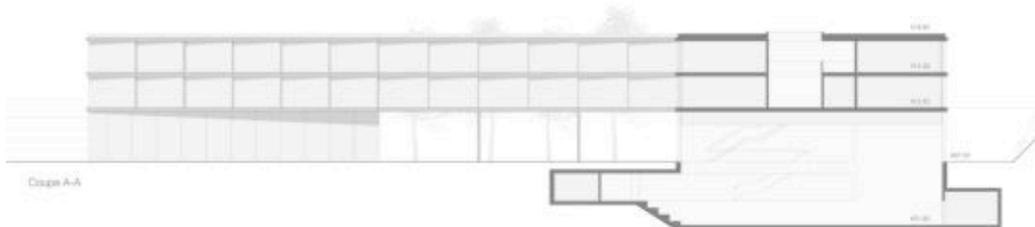
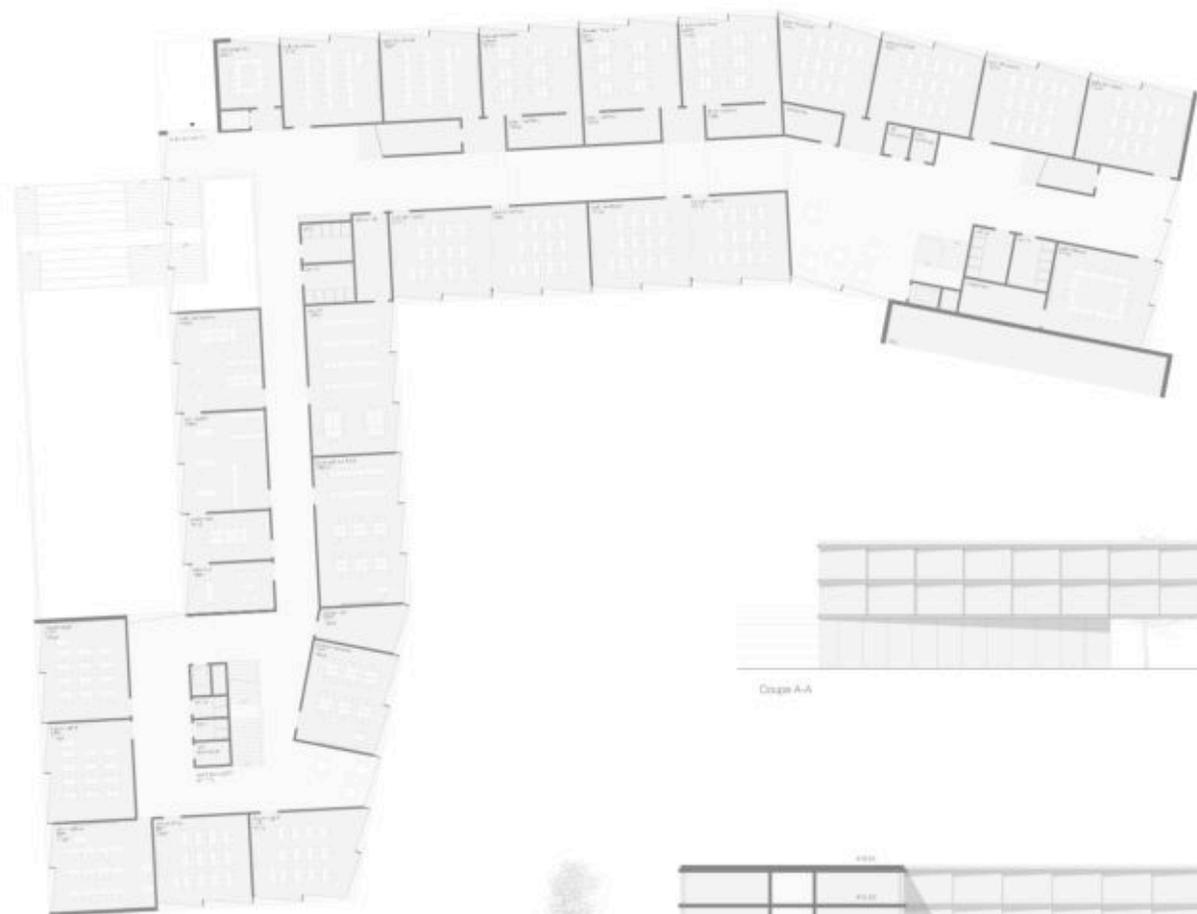
La configuration des colonnes qui ouvert avec les différences de niveaux rend le site et sa cour très perméables à tous les accès possibles depuis la rue, la gare, le site existant ou les places de parc véhicules.

Le nouveau projet prend en charge le complexe sportif existant, clarifie et met de l'ordre dans le site existant.



Concours pour la construction d'un C.O. Saint-Maurice

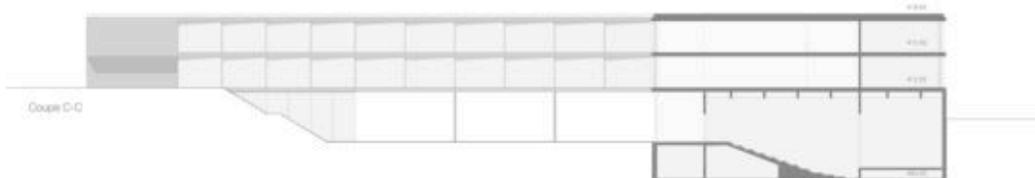
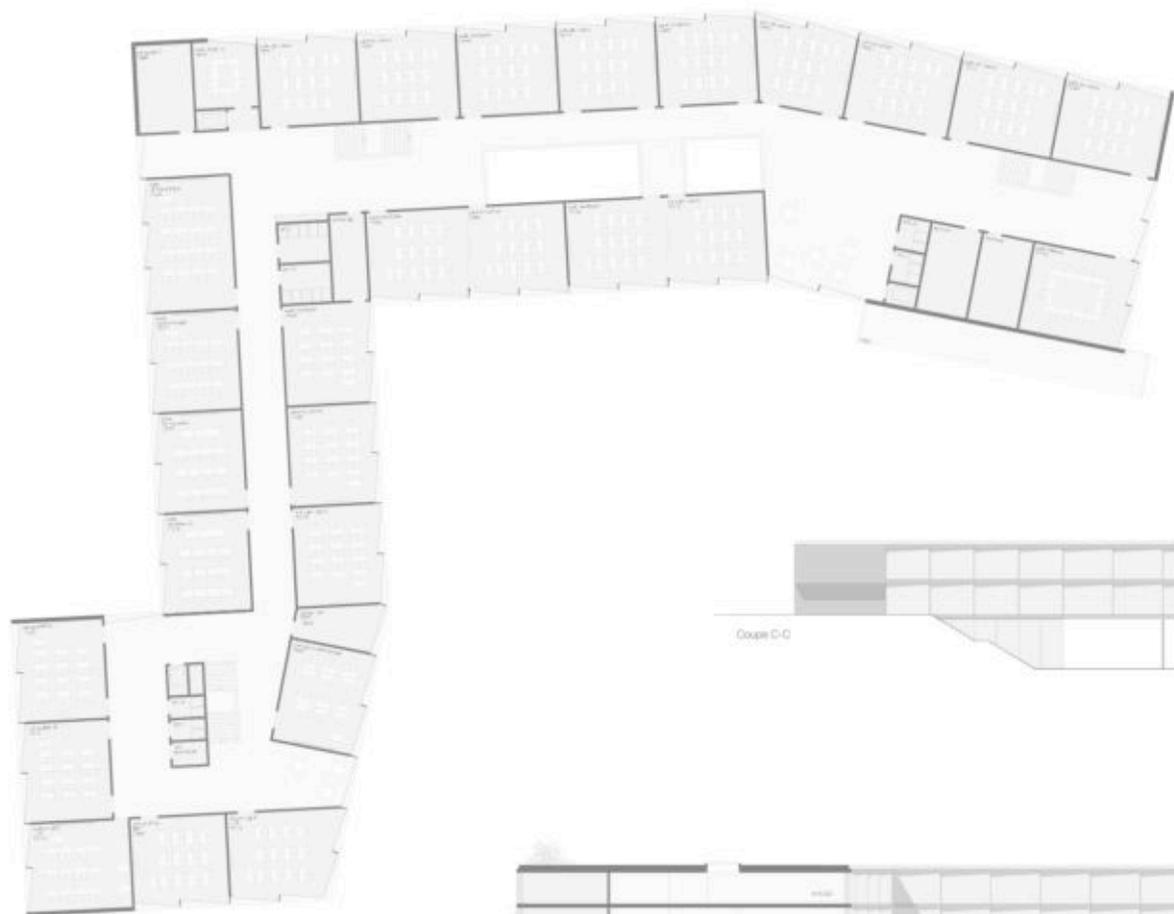




Coupe A-A



Coupe B-B





**projet n° 12** «FACE A FACE»

2<sup>ème</sup> rang 1<sup>ère</sup> mention Fr. 18'000.-

**Auteurs** Jean-Paul Chabbey, Monthey et Sam Voltolini,  
Lausanne

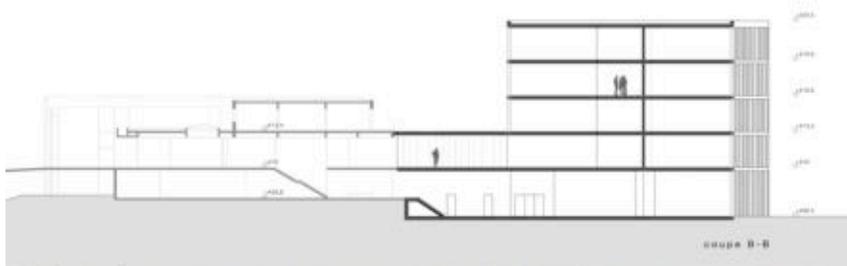
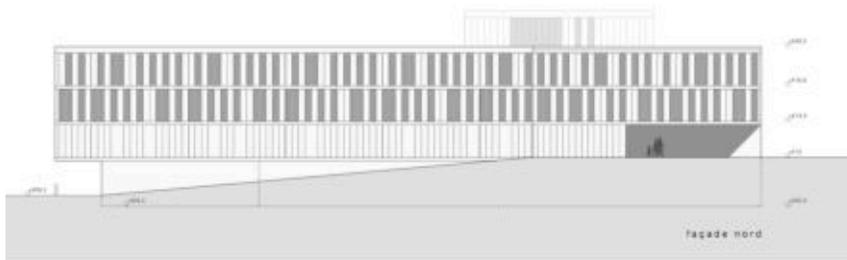
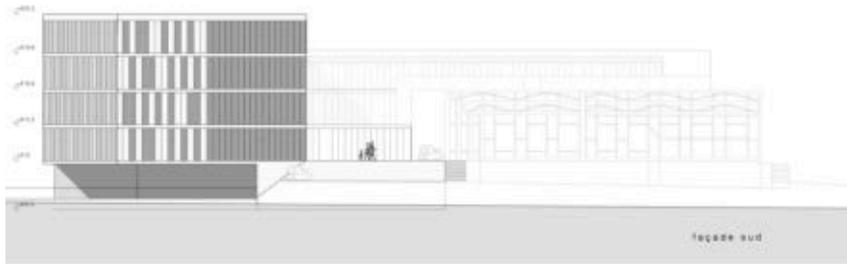
**Collaborateurs** Sophie de Quervain

La réflexion de l'auteur s'appuie sur l'analyse générale du lieu mettant en évidence la position de la parcelle face aux jardins de la Tuilerie et face aux rochers. L'implantation du nouveau bâtiment en appui contre la façade ouest du centre sportif libère un large espace face à la Tuilerie. Ce concept permet de créer un espace majeur au cœur de la ville en relation avec les différentes entrées du nouveau complexe scolaire et sportif. L'absence d'un traitement convaincant ne permet toutefois pas à cet espace de devenir le cœur du projet. La proposition de couvert répond aux besoins scolaires mais pas au caractère festif demandé. La prise en compte de ce besoin aurait sans doute permis de donner le caractère de place de fête à cet espace au cœur des infrastructures publiques de la ville.

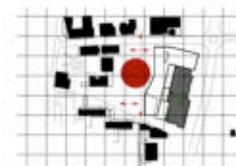
La volumétrie générale du bâtiment répond bien à l'ensemble du complexe scolaire ainsi qu'au tissu bâti au nord et à l'ouest, sa relation avec la volumétrie « délicate » de l'école primaire est moins convaincante. L'alignement nord le long de l'avenue des Terreaux n'a pas été respecté.

L'organisation de l'ensemble du projet est convaincante, en particulier l'organisation des deux entrées CO – EPP est appréciée. Alors que le dispositif général permet de créer les synergies souhaitées entre le centre sportif et le centre scolaire, la nécessité d'implanter une série de classes du CO face à « la plage » de la piscine pose problème. La position des salles de sports, du dojo et de la salle de spectacle est précise, par contre en l'état la position des espaces de services ne répond pas au besoin. Le jury regrette qu'une partie des espaces soient sous-dimensionnés.

Le langage architectural de l'ensemble est bien maîtrisé et adapté à l'implantation. Le traitement de l'entrée principal et du couvert reste sommaire, sa profondeur et sa relation avec la topographie du site renforçant le caractère peu avenant de cet espace essentiel à l'ensemble du complexe. La volumétrie générale et la position des salles de sport laissent entrevoir un coût construction légèrement en dessous de la moyenne des projets rendus.



1 Profil en coupe à l'ouest, une place d'habitat de l'habitat de la rue



2 Plan de situation de la rue, un point de vue de la rue de la rue



3 Coupe architecturale au C.E. - Niveau 1, dans l'axe de la rue de la rue



4 Coupe architecturale au C.E. - Niveau 2, dans l'axe de la rue de la rue



concours cycle d'orientation st-maurice

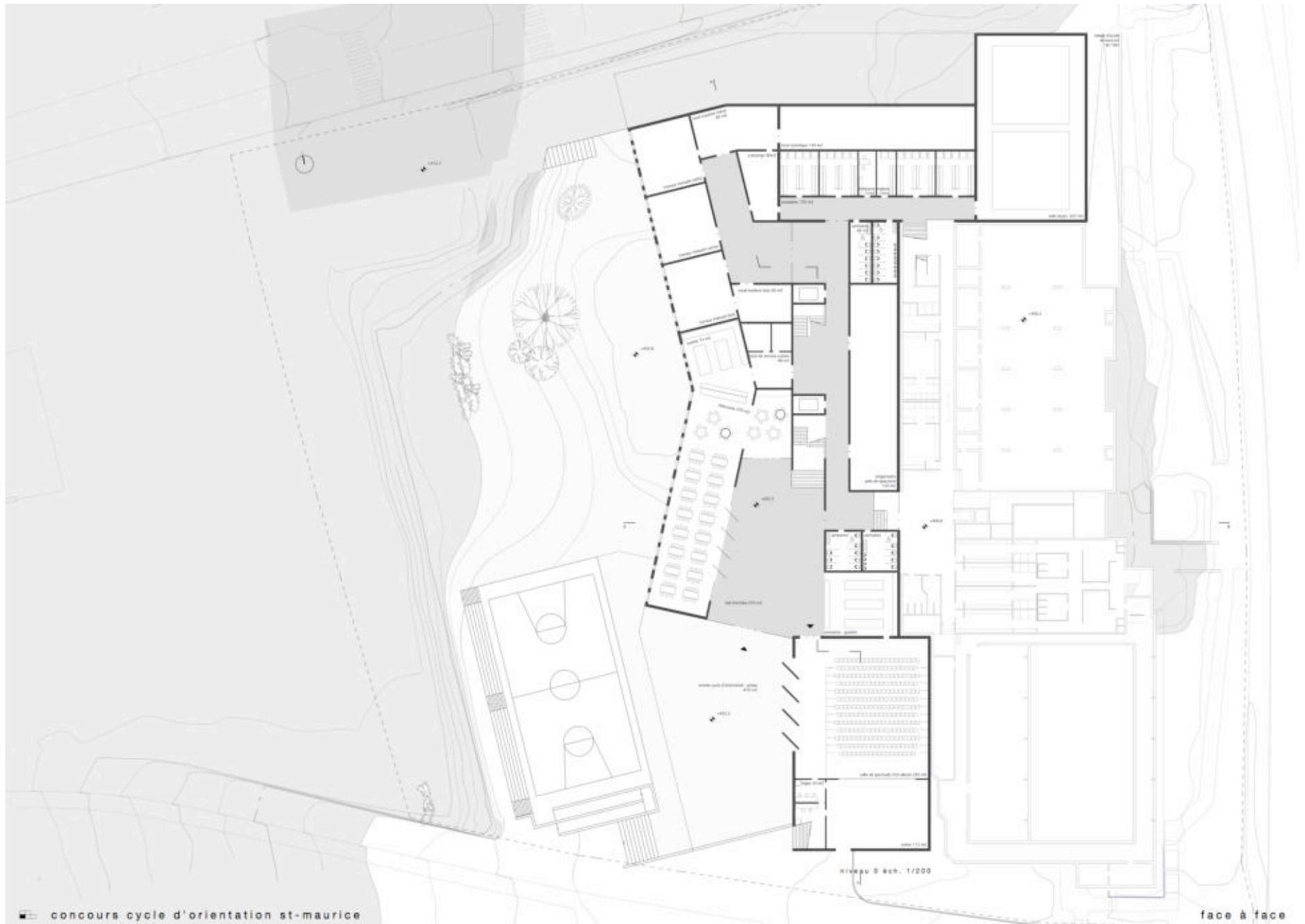


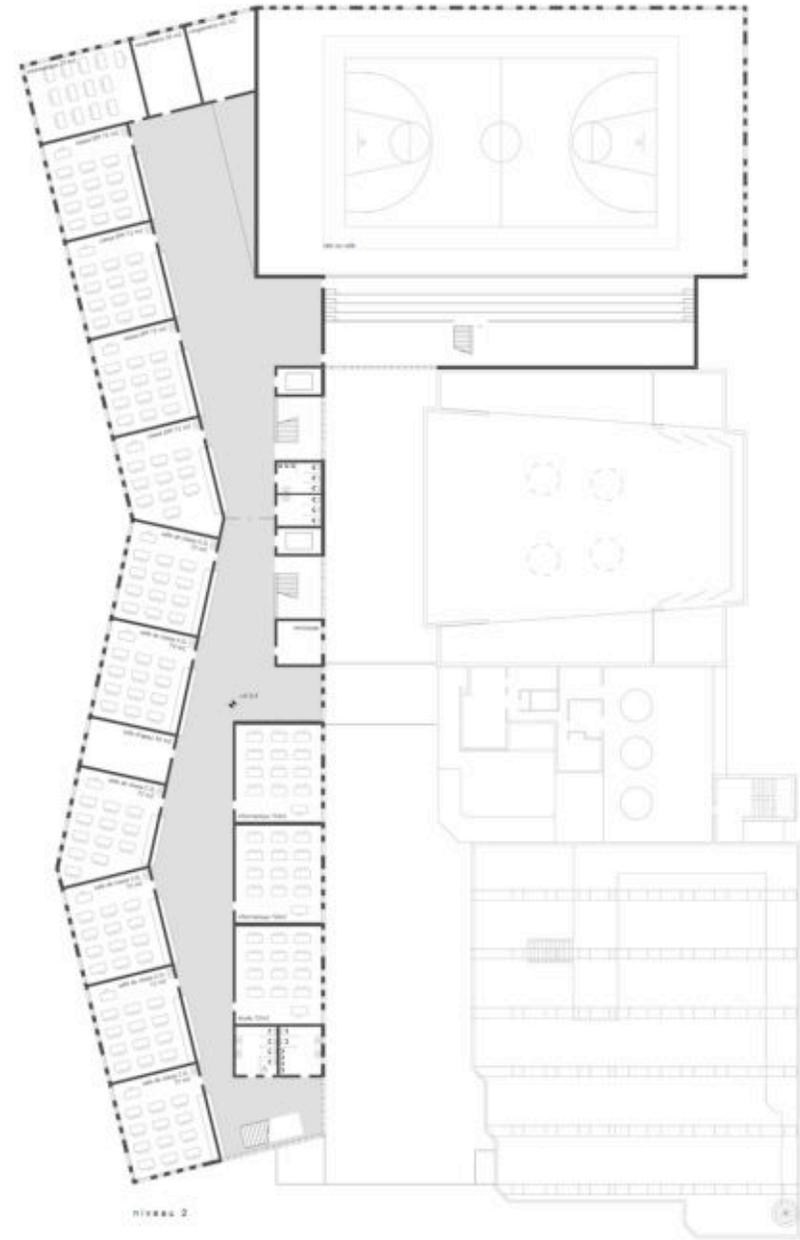
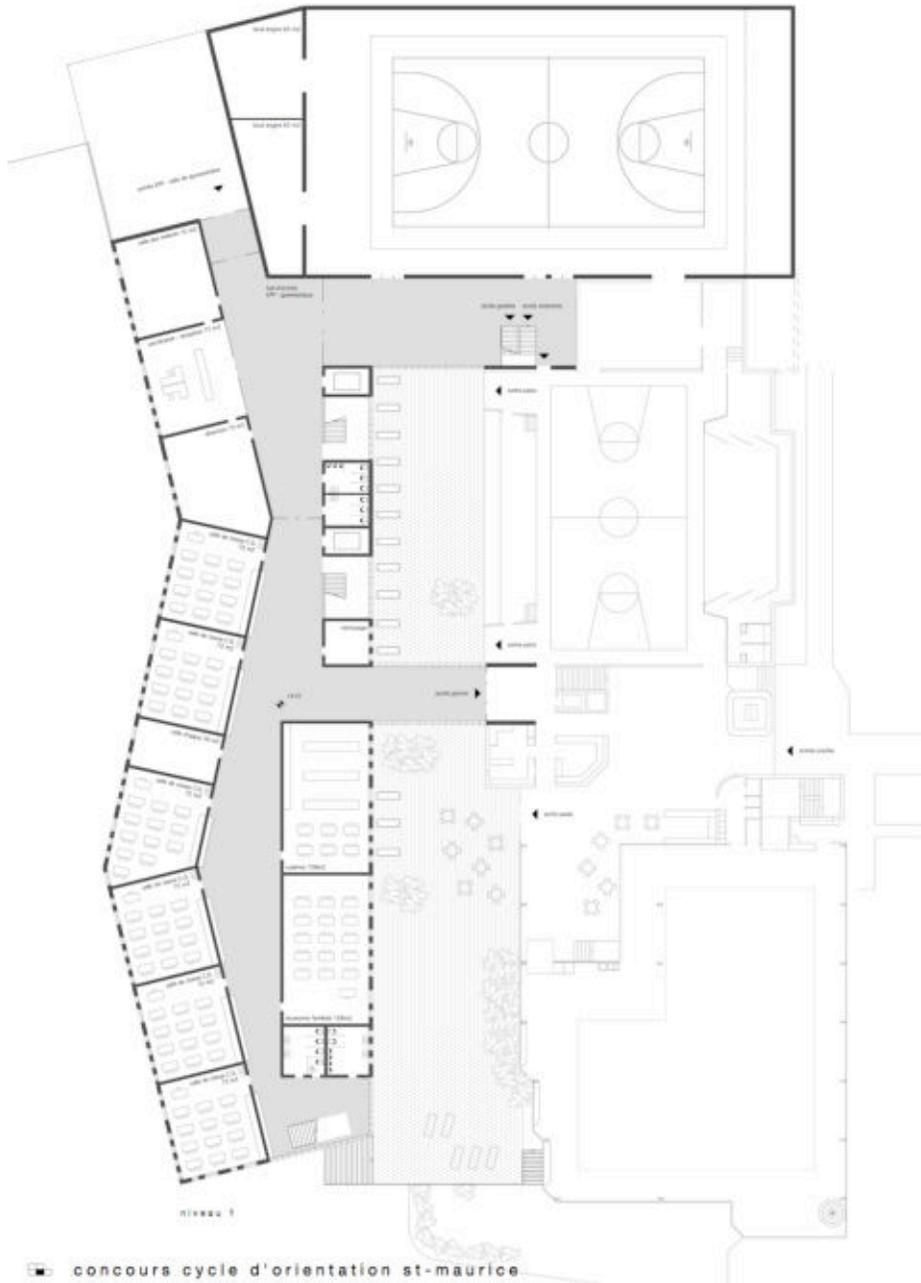
Une trame urbaine et l'omniprésence la falaise, le resserrement de la vallée. En équilibre, le charme du jardin dans un face à face avec les bâtiments de la Tuilerie.

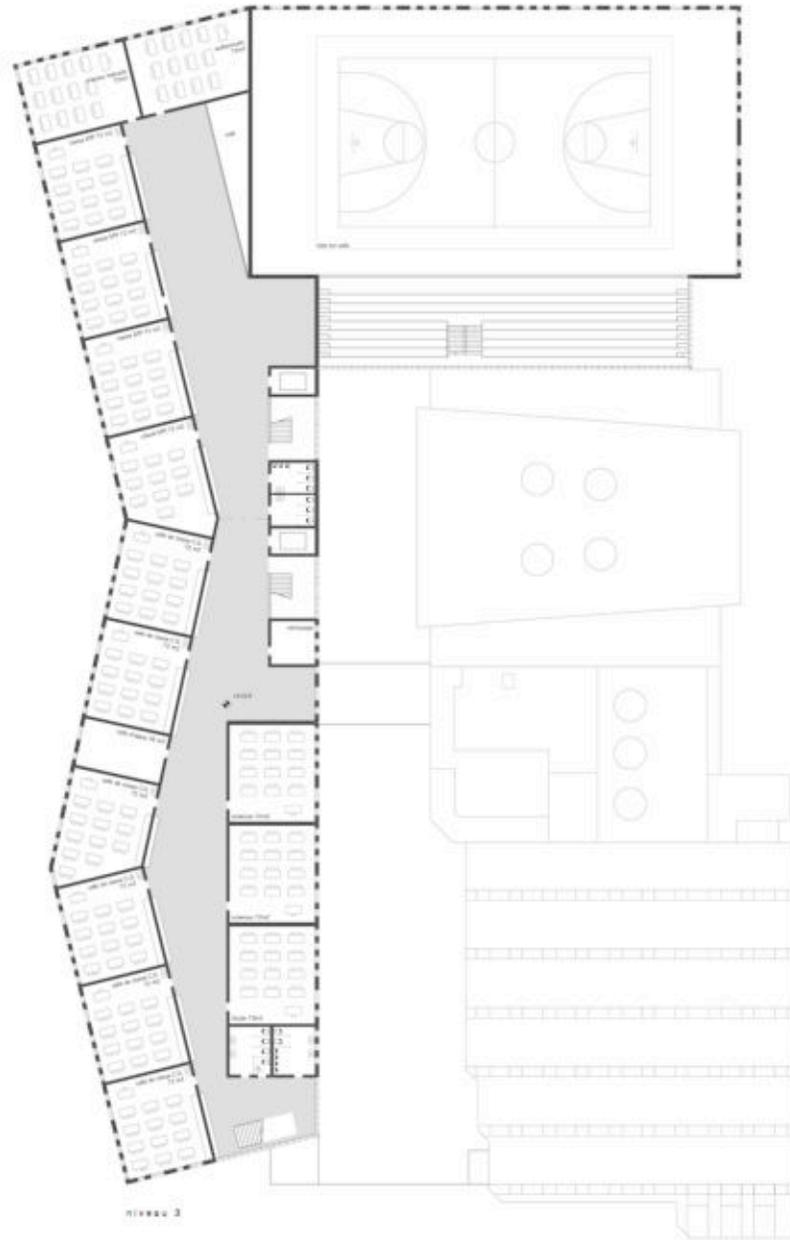
Un geste qui enlace et qui réunit les activités scolaires, sportives et culturelles. Le mariage raisonné d'usages collectifs autonomes et complémentaires.

De la rigueur des lieux d'enseignement s'échappent les perspectives visuelles et les limites tangibles des bâtiments. Des perceptions multiples se dégagent, éloignements et proximités, rythmes et séquences.

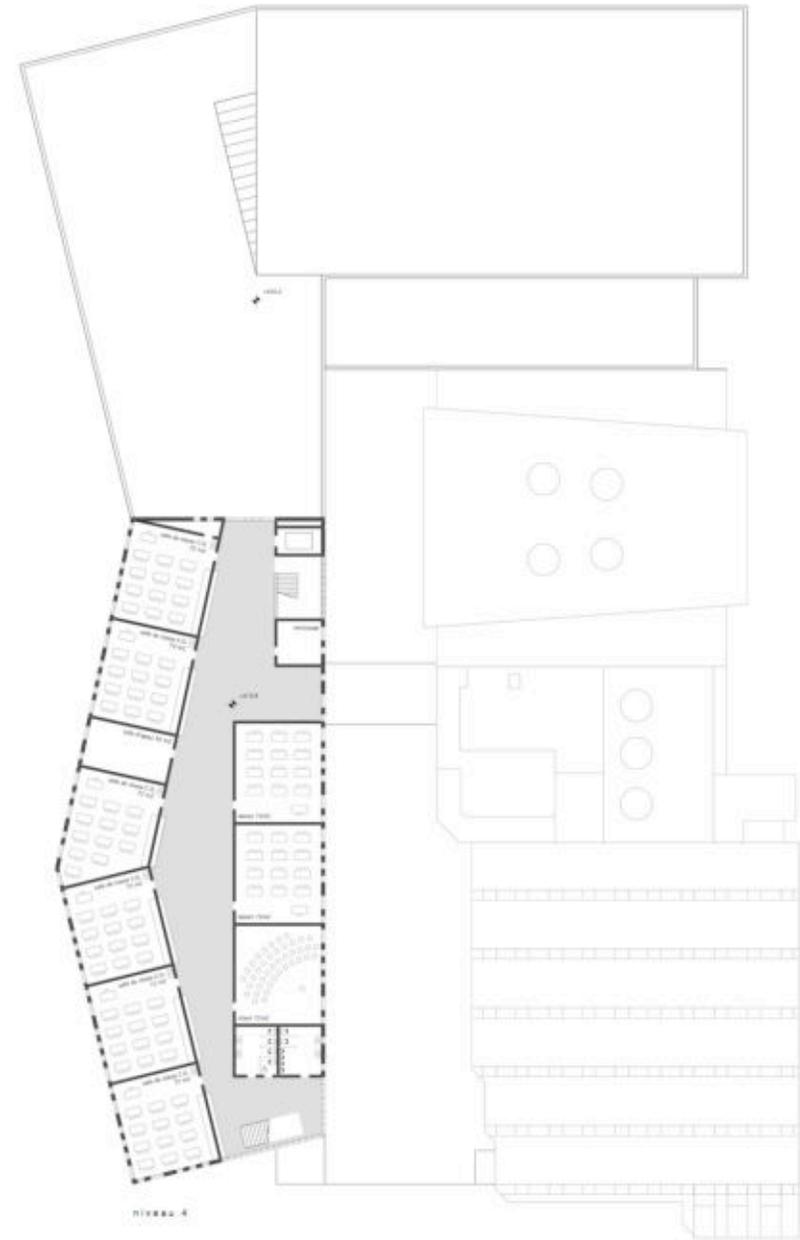
face à face



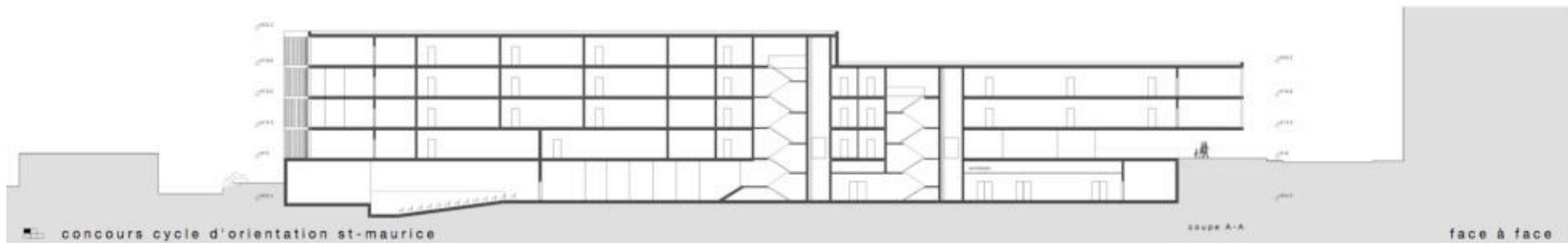
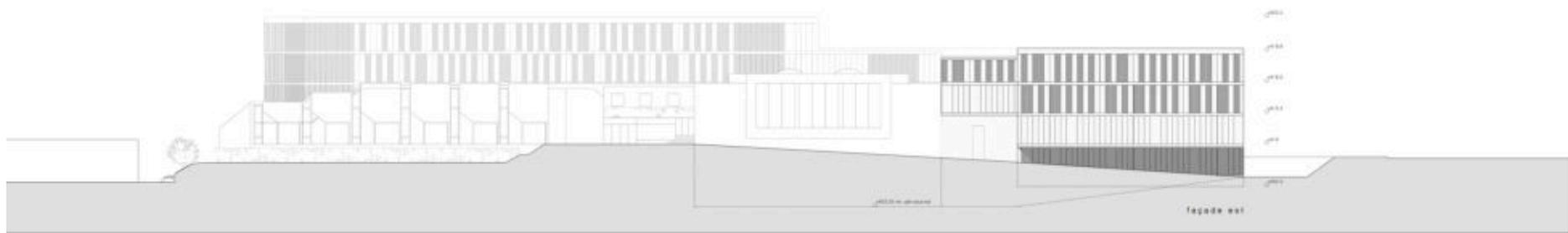


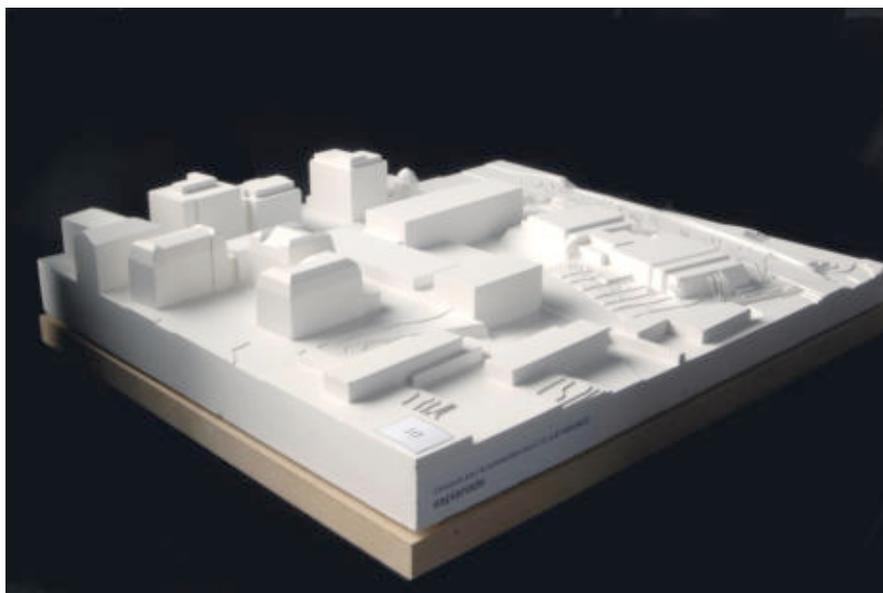


niveau 3



niveau 4





**projet n° 10** «ESPLANADE»

3<sup>ème</sup> rang 2<sup>ème</sup> prix Fr. 40'000.-

**Auteurs** Wbarchitekten Gmbh, Berne

**Collaborateurs** Gian Weiss, Kamenko Bucher, Bettina Krebs, Michel Pellet, Cyrill Lehmann, Urs Glur

En ayant fractionné le programme en trois volumes émergents et distincts, l'auteur propose une solution qui est à l'échelle du lieu. L'implantation en limite nord et ouest résout efficacement le problème des limites construites, tout en libérant une cour intérieure généreuse. Cette dernière est coupée en deux sous-espaces dénivelés, permettant l'éclairage naturel de la salle double entièrement excavée sous la cour supérieure. Le couvert extérieur se situe en limite des deux cours. Le voisinage se trouve peu affecté par la nouvelle construction, cette dernière ayant réussi à maintenir un gabarit peu élevé.

La répartition des fonctions est très claire : double entrée des écoles, accès séparés aux fonctions collectives. Le plan du rez-de-chaussée a été apprécié pour son organisation très polyvalente.

Malgré ses qualités, le projet souffre de la disposition en coupe du concept. En effet la différence de niveau introduite est jugée incompatible avec le pré-supposé de base qui consisterait à libérer une cour importante d'un seul tenant. La présence du couvert au milieu, renforce ce constat. Le jury a aussi noté la difficulté d'offrir une liaison convaincante entre les deux différentes écoles et le difficile vis-à-vis des salles de classes à l'ouest, face aux bâtiments du collège existant dont l'affectation ne sera plus de type scolaire.

Le volume construit se situe légèrement au dessus de la moyenne et la salle de gymnastique est construite assez profondément dans la nappe phréatique.



plan situation 1/500

### Contexte d'urbanisme

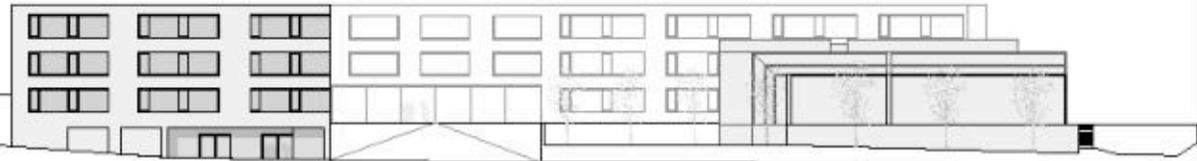
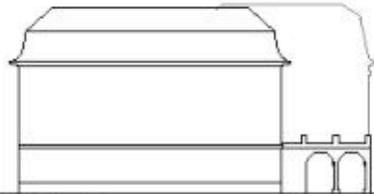
Les constructions hétérogènes existantes se situent sur différents niveaux pour des raisons topographiques. Par des bâtiments de différentes hauteurs reliés au niveau d'ordre, le nouveau bâtiment est intégré à l'échelle de la structure urbanistique. En construisant sur le bord de la parcelle, une offre généreuse est faite au centre du nouveau ensemble. Cela passe en fait par trois quarts : l'apaisement, le prix couvert et la qualité de l'air. Le plan d'ordre vers les autres directions contribue et crée une liaison avec le site de St-Maurice, l'école existante et les montagnes environnantes et la ville.

### Contexte structurel

Les éléments existants ont des utilisations variées par des façades partielles de murs en briques. L'équipement au sol est diversifié, les zones d'usage et de circulation ainsi que la structure portante par une façade orientée vers l'ouest. L'implémentation de la salle de sport et du bâtiment à l'intérieur de l'édifice sont régularisées de façon simple. Les structures des zones de circulation à l'intérieur de l'édifice sont régularisées de façon simple. La structure des zones de classe en partie générale favorise les possibilités pédagogiques. Les salles de sport sont directement accessibles depuis le CO et l'IMM. Les sports extérieurs, les activités sociales et les spectacles y accèdent depuis le chemin de la Turlotte. Les salles de gymnastique sont directement liées au CO et au lycée. Le terrain de football est accessible par une autre possibilité.

### Contexte technique

La salle de sport est structurée par les trois éléments contenant les salles de classe, la récréation et la salle de sport. Les charges des poteaux, réalisés en béton armé massif, descendent aux fondations parties inférieures et de soutien. Des dérivés agissent comme soutien et transfèrent les charges aux vieux murs existants et au sol existant. La salle de sport est structurée par un système de poteaux et de colonnes existants. Pour ce fait le noyau existant est dans de bonnes conditions. L'ensemble d'une structure portante en béton armé assure la stabilité en cas d'incendie complet. Les salles à parties importantes sont réalisées avec le système Colson qui permet de réaliser rapidement la structure, de garantir un volume simple et de garantir la stabilité. Le réseau à un système de poteaux existants et réalise une structure de la base de CO. La salle de sport est structurée dans le sol et permet ainsi l'utilisation libre et souple de la base pour l'aménagement extérieur. Elle se trouve par conséquent sur une hauteur de 5,0 mètres dans la façade principale. La poutre d'interface entre la salle de sport est caractérisée par un rayon maximal de 1,50 mètres d'épaisseur. Des armages supplémentaires dans le sens de la fondation sont prévus. La portée maximale de 27 mètres de la toiture est réalisée à l'aide de poutres préfabriquées précontraintes. Après leur pose sur chantier elles sont recouvertes d'une couche de béton armé.



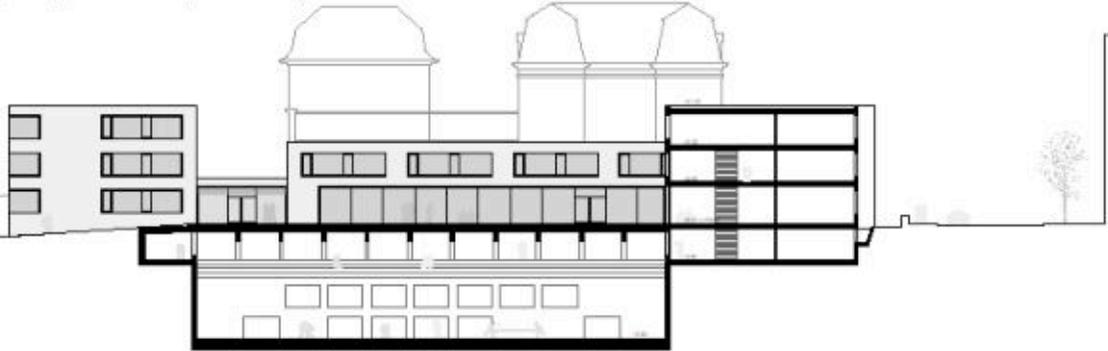
élévation sud 1/200



plan rez de chaussée 1/200



élévation est / coupe 3-D 1/200



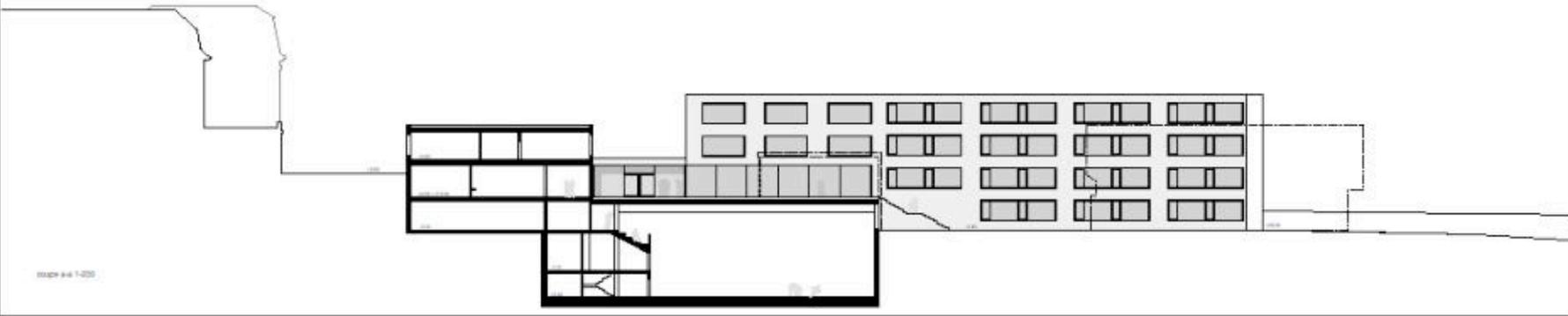


Concours pour la construction d'un C.O. à St-Maurice

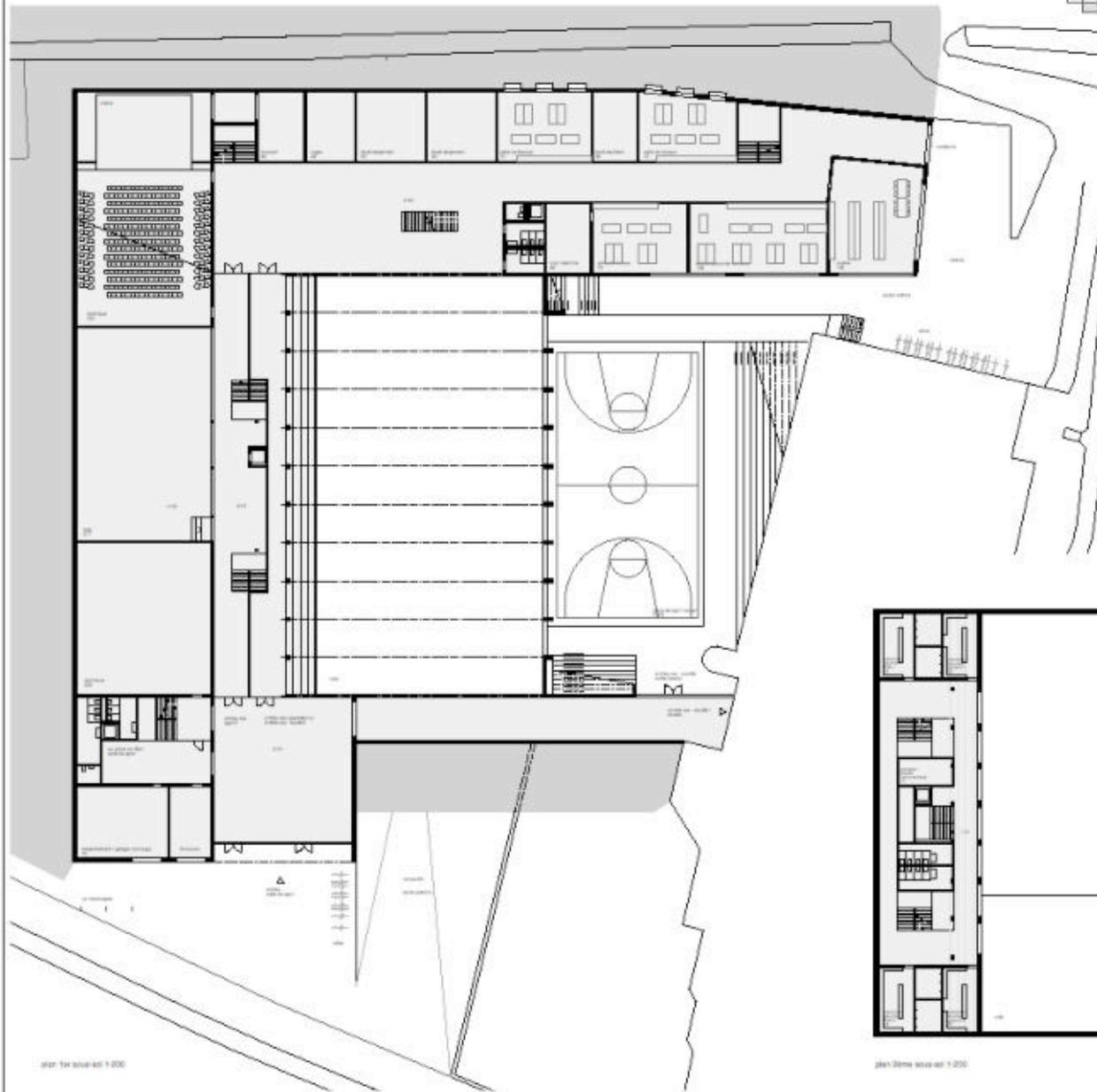
esplanade



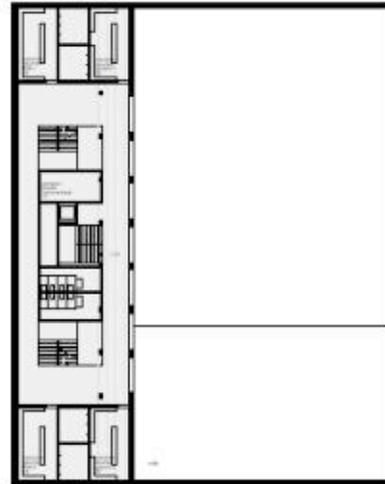
plan 1er étage 1:200



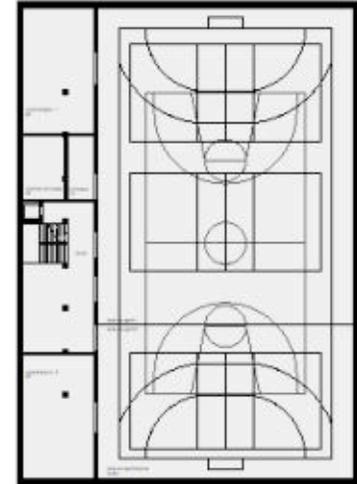
tranche sud 1:200



plan 1er étage éch. 1/200



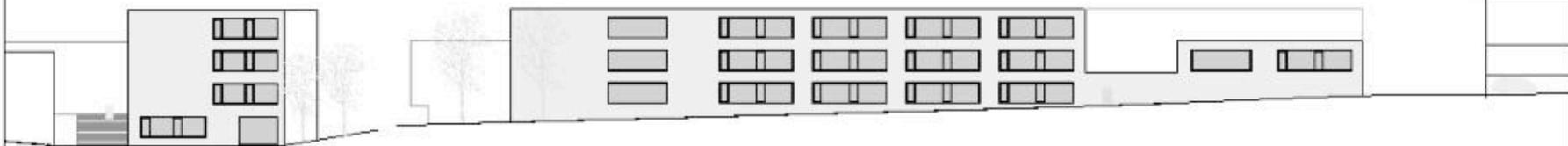
plan 2ème étage éch. 1/200



plan 3ème étage éch. 1/200



plan 2ème étage 1:200



élévation est 1:200

élévation nord 1:200



**projet n° 2** «ANGEL»

4<sup>ème</sup> rang 2<sup>ème</sup> mention Fr. 10'000.-

**Auteurs** Bonnard & Woeffray, Monthey

**Collaborateurs** Lucie Murisier, Catarina Bandeira, Ewout Gysels, Nuno Ferreira, Benjamin Krampulz, Diogo Marques

Le projet se présente sous la forme d'un bâtiment élevé et compact (les classes) et un socle (les salles spéciales, l'EPP et la salle double). La salle des fêtes s'inscrit en continuité du bâtiment des classes, parallèle à l'avenue des Terreaux. Enfin, un marquise de forme "libre" crée une liaison couverte avec le centre sportif existant. Le tout libère un espace extérieur de référence de bonne proportion. Les deux bâtiments existants du Collège de la Tuilerie conservent une vue sur le paysage à l'est.

Le fonctionnement intérieur est d'une grande pertinence avec la séparation claire des deux écoles, tout en offrant une liaison par les salles spéciales. Le jury a apprécié la grande clarté de la proposition, l'implantation efficace qui résout très bien les contraintes du site, ainsi que la répartition programmatique. La superposition des salles spéciales et de la grande salle omnisport est résolue par un principe statique convaincant.

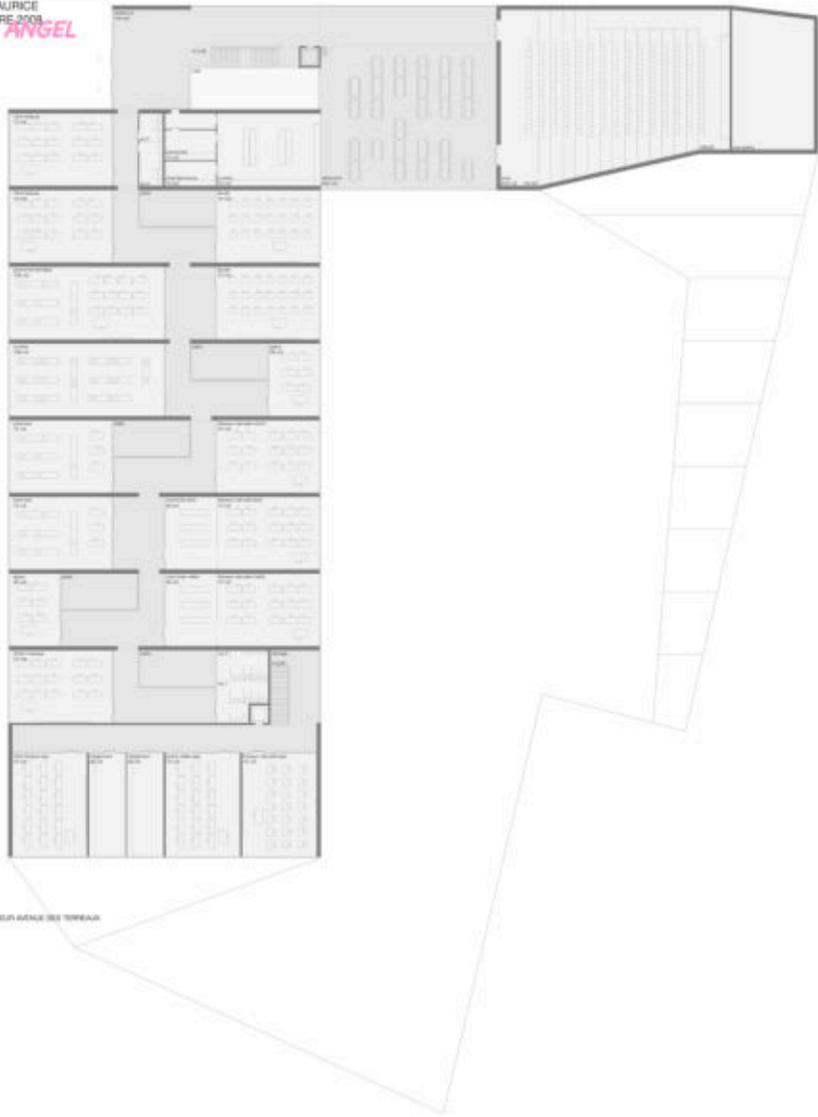
Pour arriver à ce résultat, l'auteur a dû prévoir une distribution des salles de classes du Cycle d'Orientation sur six niveaux, depuis la cour. Cette prise de position, contraire au règlement sur les constructions scolaires (maximum 4 niveaux), n'arrive néanmoins pas à convaincre à travers un plan d'étages types qui ne réfère pas de cette difficulté fonctionnelle, et est donc jugée problématique à l'utilisation.

En outre la forme du couvert de l'espace festif, la position du réfectoire éloigné du pôle salle des fêtes - couvert extérieur sont des points qui ont été considérés comme étant non fonctionnels.

Le volume construit se situe en dessous de la moyenne et la salle de gymnastique est construite dans la nappe phréatique.



CONCOURS DE PROJETS  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN CYCLE D'ORIENTATION  
A ST-MAURICE  
OCTOBRE 2008  
**ANGEL**



DES SUPERFICIES AVEC DES TOITURES



ETAGE 1



ETAGE 2



ETAGE 3

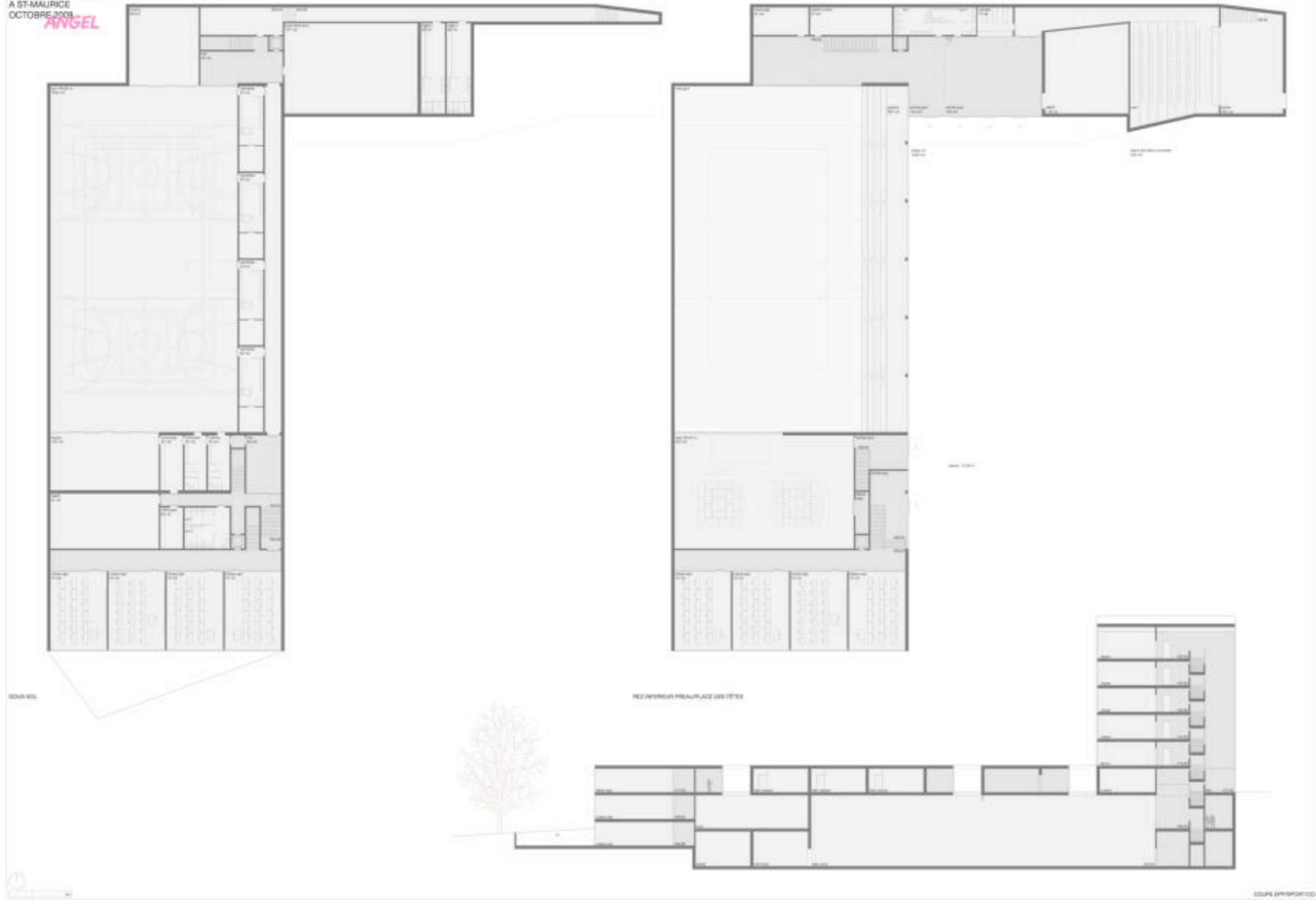


ETAGE 4

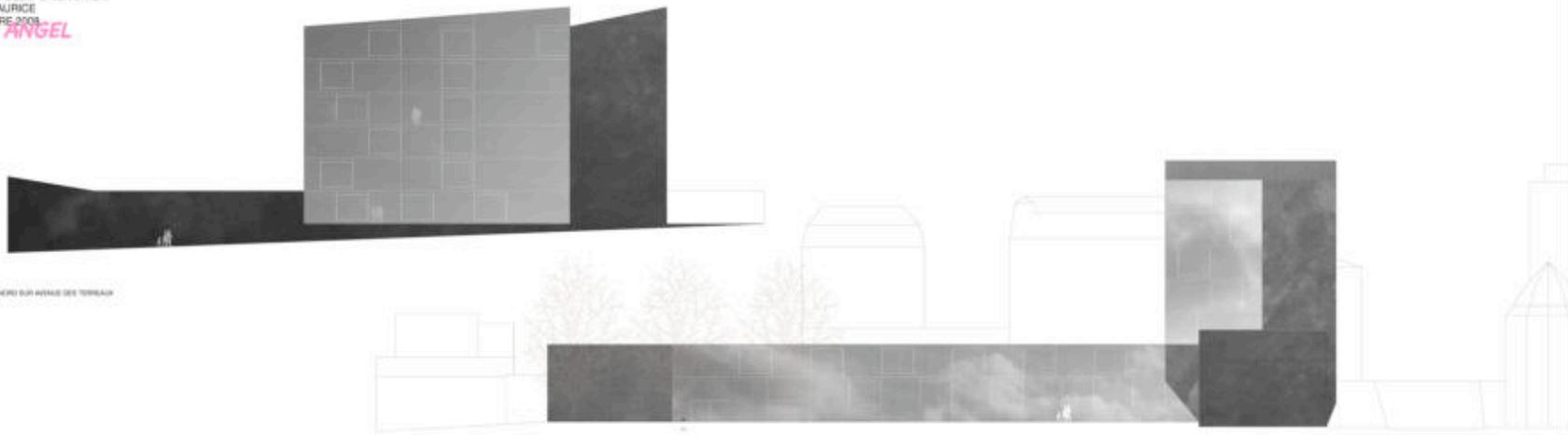


ETAGE 5

CONCOURS DE PROJETS  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN CYCLE D'ORIENTATION  
A ST-MAURICE  
OCTOBRE 2008  
**ANGEL**

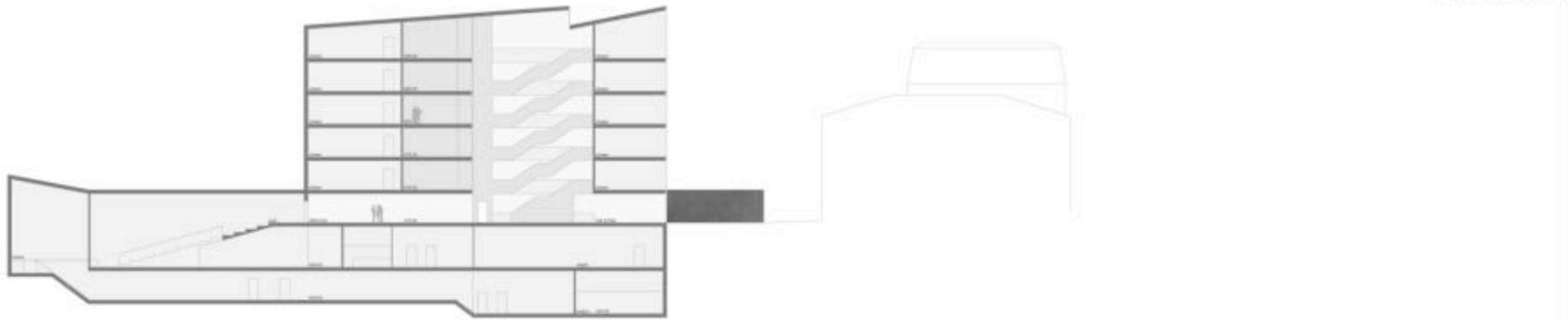


CONCOURS DE PROJETS  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN CYCLE D'ORIENTATION  
A ST-MAURICE  
OCTOBRE 2008  
**ANGEL**

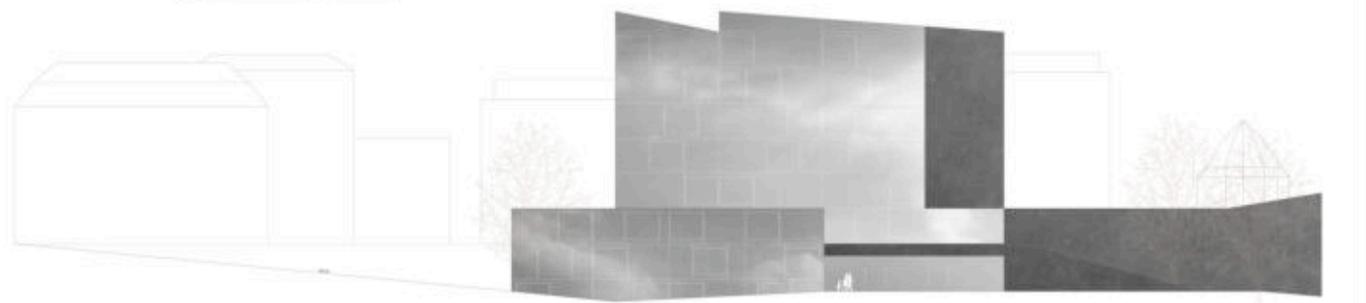


ELEVATION NORD SUR AVENUE DES TONNIAUX

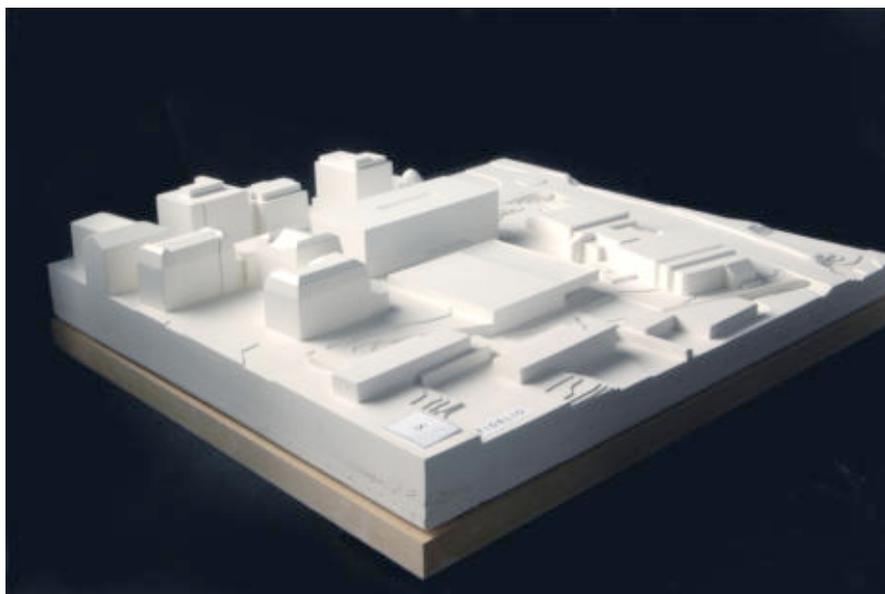
ELEVATION EST SUR PLACE DES HÉROS



COUPE 00/01/02 SPECTACLE



ELEVATION SUD CHEMIN DE LA TULIPE



**projet n° 8** «FIDELIO»

5<sup>ème</sup> rang 3<sup>ème</sup> prix Fr. 26'000.-

**Auteurs** Kuhlbrodt & Peters Architekten Zürich

**Collaborateurs** Susanne Kuhlbrodt, Stefan Peters, Aerni + Aerni Bauingenieure, Zürich

Le projet « FIDELIO » propose de diviser le programme en deux volumes. Les classes se trouvent dans un solitaire le long de l'avenue des Terreaux, la salle de sport et le dojo se trouvent dans un volume bas organisé le long du chemin de la Tuilerie. Un grand avant-toit transparent accentue l'accès à l'école.

L'accès principal se fait par le chemin de la Tuilerie. Un autre accès est prévu par l'avenue des Terreaux. La composition volumétrique définit un vide orthogonal qui est prévu comme place de sport. La place au nord-est n'est pas définie plus précisément.

Le hall d'accès de l'école est jugé comme étant sous-dimensionné par rapport à l'ensemble. Le lien direct au réfectoire et à la salle de spectacle est difficile. L'organisation des espaces au rez-de-chaussée est peu efficace. Le toit reliant le volume de l'école et la salle de sport démontre les faiblesses de ce projet.

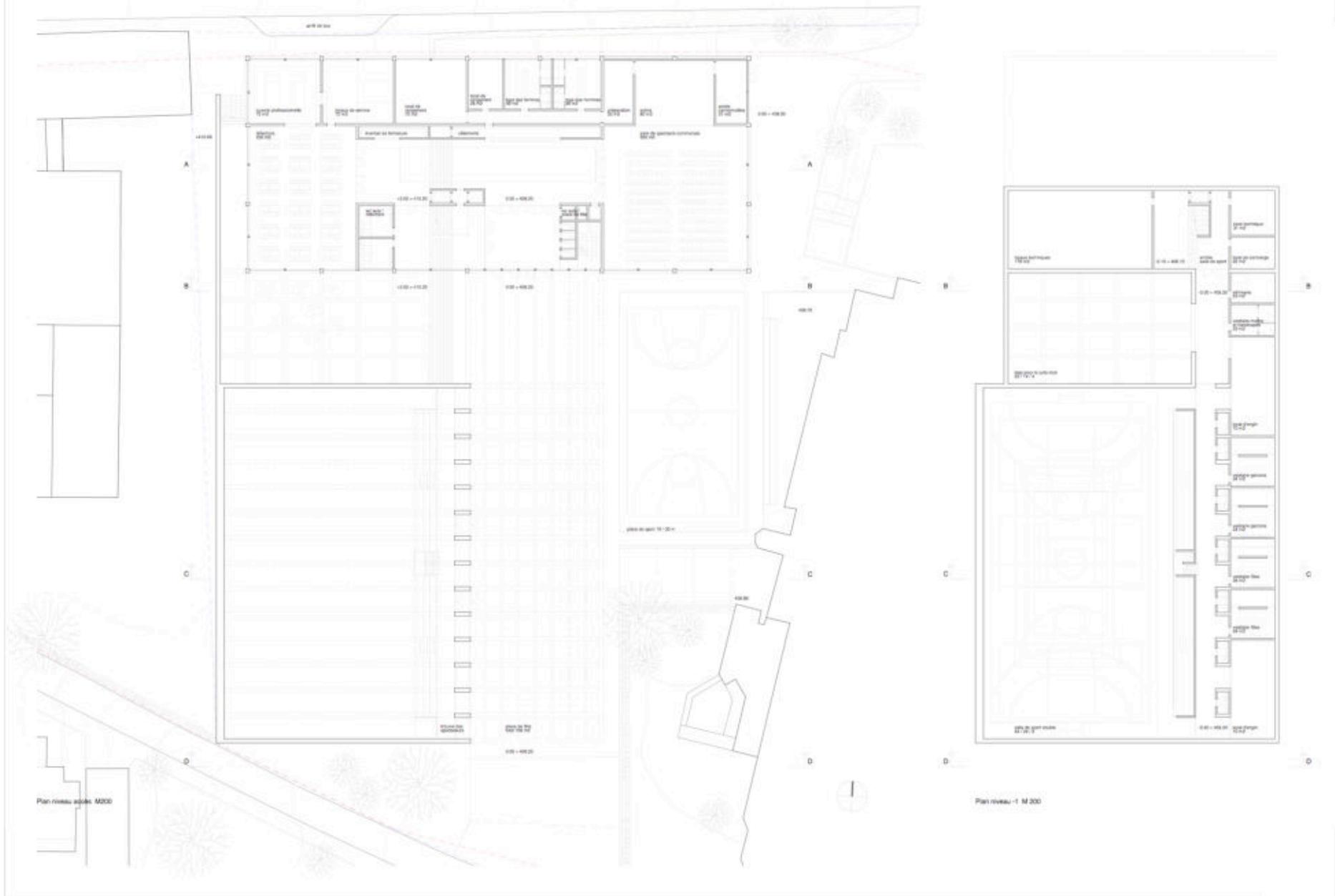
La séparation des écoles CO et EPP se fait par étage. Les étages supérieurs sont judicieusement organisés. La cour centrale est intéressante, les escaliers ouverts peuvent par contre poser des problèmes acoustiques.

L'accès de la salle de sport se fait pour les visiteurs par la place couverte. L'accès pour les utilisateurs de la salle et du dojo se fait par l'accès principal à l'étage inférieur.

Le projet dans son ensemble a un caractère trop lourd. Les volumes en soi sont bien organisés, mais le rapport au lieu manque de cohérence.

Le volume construit se situe dans la moyenne des projets et l'excavation n'entre pas en conflit avec la nappe phréatique.





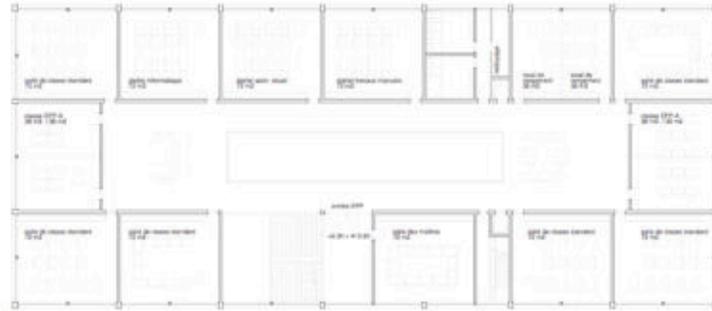
Le projet de construction comprend deux types de bâtiment distincts, une construction basse, dédiée au sport, et un bâtiment axonné de plusieurs étages. Les différents volumes des deux réalisations établissent une transition entre les parcelles scolaires des Champs de la Tuilerie et les immeubles urbains de plus grande hauteur le long de l'avenue des Ternesaux. Les bâtiments sportif et axonné sont placés dans la partie de l'avenue à intégrer dans le tissu environnant par les 250 mètres, niveau 2, rue de Chausse et la terrasse surmontant la salle de judo.

Au niveau supérieur du terrain, le bâtiment sportif se présente comme un mur de pierre de la hauteur d'un étage. Au niveau inférieur du terrain du nouveau complexe sportif, il se présente comme un belvédère en sautoir appuyé sur la partie et sur une rampe de pierre. Il abrite la salle de sport et la bibliothèque des spectateurs qui s'ouvre au public directement depuis l'extérieur, ainsi que les locaux annexes comme les vestiaires, les salles d'attente des visiteurs, etc. Le sautoir au même niveau que la salle de sport et s'ouvre au bâtiment axonné par le sautoir. Le large pont à face du belvédère et d'un sautoir en sautoir offre une vaste surface extérieure à la fois place de jeux, cour de récréation et accès au complexe scolaire.

Le bâtiment axonné se compose d'un noyau de chausse public et de quatre étages de classes. Le noyau de chausse est organisé en deux niveaux. L'axe général du bâtiment axonné et la partie des flux avec ses locaux annexes se trouvent au niveau inférieur de l'entrée, la partie avec sa terrasse et ses locaux annexes sont au niveau. Parallèlement au large sautoir extérieur, un grand sautoir interne aux entrées des deux zones PPP et CCJ au 1er et au 2nd étage, ainsi qu'à l'entrée de la partie du sautoir dédiée au sport. Ainsi que son escalier d'accès de manière indépendante les différents étages, les relations sportives et les parties publiques de l'axe et de la cour, tous les étages du bâtiment axonné sont reliés entre eux par un espace vide interne. Aux étages supérieurs du CCJ, cet espace vide assure également la desserte interne.

L'organisation interne des bâtiments axonné et sportif permet de s'orienter aisément et assure une structure d'utilisation simple. De même, la disposition des corps de bâtiment ainsi que les escaliers et l'espace vide interne à l'intérieur des axes de vision confèrent à l'ensemble sa complexité spatiale.

Les deux bâtiments apparaissent sous l'aspect d'une entité de leur structure portative. Le bâtiment de l'école est conçu, comme construction à ossature en béton armé, permettant une agilité flexible de l'espace interne et une ouverture des locaux sur le fait d'être par le biais de leurs bandeaux d'impasse. Vers l'extérieur, le bâtiment axonné avec ses importants vitrages intégrés dans une fine structure de façade préfabriquée s'intègre harmonieusement dans l'environnement construit existant. Le bâtiment sportif se situe essentiellement à une date en forte avancée. La lecture de la façade, ajoutée dans sa partie en partie à face, est constituée de plusieurs parties en béton armé posées en une unique bande. Elle donne en une grande partie laquelle constitue le fait du projet. De volumes distincts et différents, les deux édifices, l'axe et du bâtiment sportif composent une unité pour ce qui est de leur construction portative et des matériaux dont ils sont constitués.



Plan niveau +1 M 200



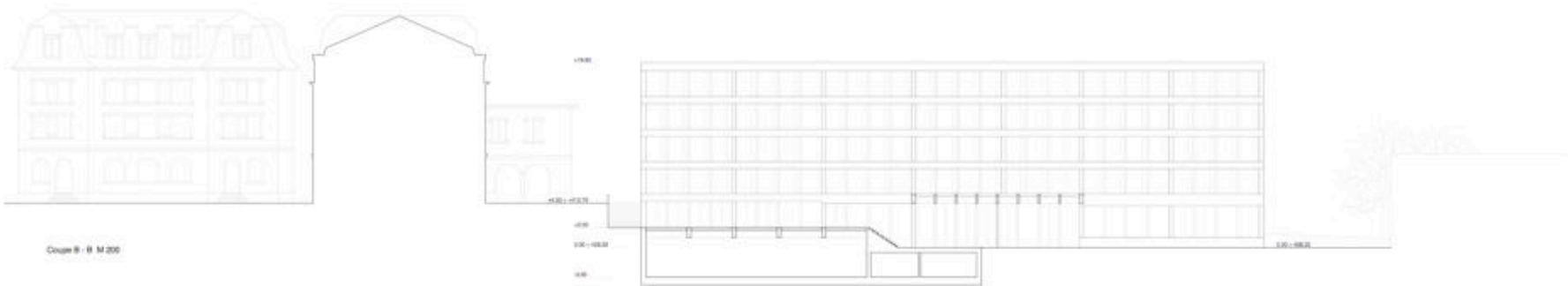
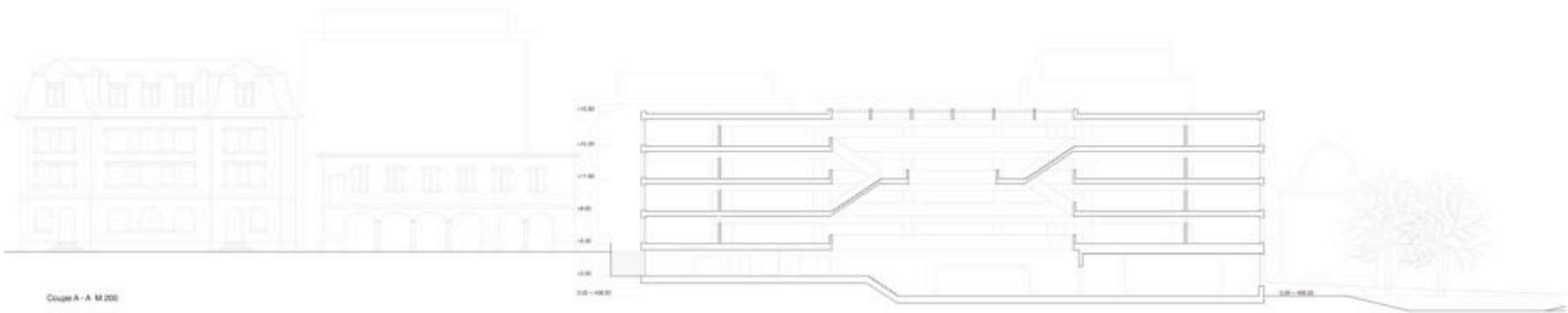
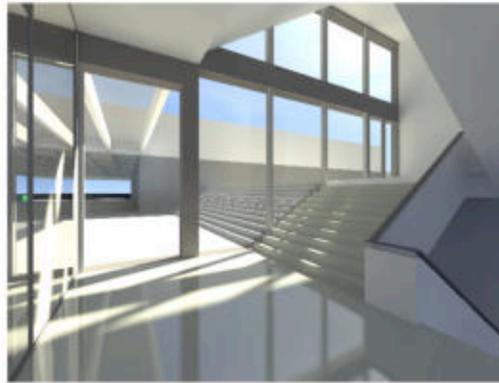
Plan niveau +2 M 200



Plan niveau +3 M 200

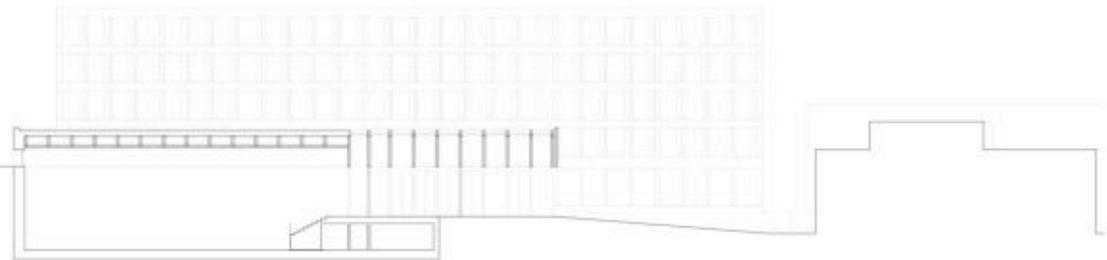


Plan niveau +4 M 200





Coupe C - C M 200



Coupe D - D M 200





N° 1 MONT ET VALLEE  
Auteurs : Christian Kosack avec  
Freier Architekt, Haeefele Architekten



N° 4 UNO  
Auteur : Yves Macherel



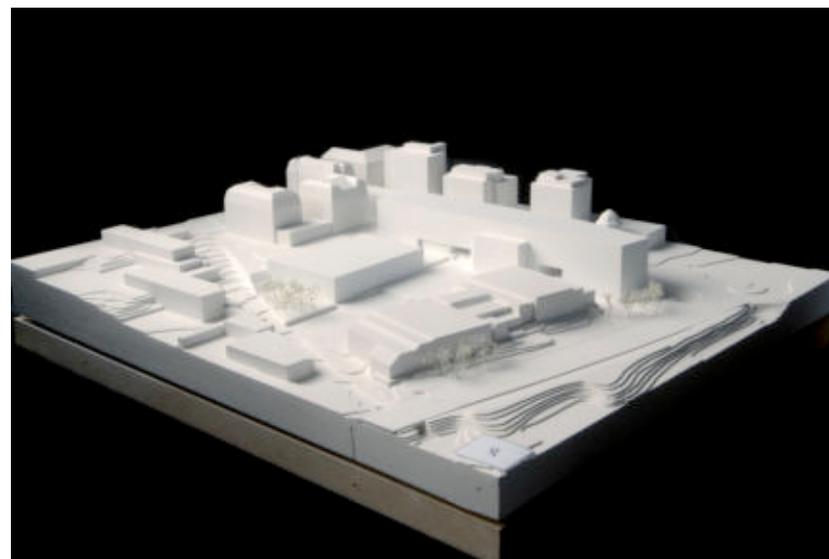
N° 3 GEODE  
Auteurs : Studio Vacchini Architetti  
Collaborateurs : Eloisa Vacchini, Sabina Tattara, Mauro Beltrami,  
Mauro Vanetti, Jérôme Wolfensberger, Luciana Bruno



N° 5 OCTOPOUSSE  
Auteurs : MPH Architectes  
Collaborateurs : Olaf Hunger, Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre,  
Julia Ruisinger, Mehdi Rouissi, Luis Rodrigues,  
Daphnis Lalot



N° 6 COUP DE CŒUR  
Auteurs : Architecum gmbh  
Collaborateurs : Daniel Furrer, Marlon Zahnd, Alexander Seidlitz  
Sepp Steinmetzer, Sarah Taroni



N° 9 ACQUERIR ET JOUIR SONT DEUX  
Auteurs : Studio Arco-Studio Associato  
Collaborateurs : Mauro Omeccoli, Ottavio Lavaggi,  
Gianfranco Gaudenzi, Gabriele Rigguzi



N° 7 LES FAUX JUMEAUX  
Auteurs : Vomsattel Wagner Architekten ETH BSA SIA  
Collaborateurs : Hare Stefan, Henkensiefken Christel



N° 11 JEU DE PLACES  
Auteurs : Giorgio Campedel – Lorenzo Martini Architetti  
Collaborateurs : Falvio Taddei, Corinne Corioni



N° 13 TECKTONIK  
Auteurs : Alexandre Hurzeler  
Collaborateurs : Bernard Brodard, Daniel Helfer, Philippe Leroy, Caroline Brodard



N° 15 LOLA  
Auteurs : actescollectifs architectes sa / Claudia Bétrisey Bonvin, Pierre-Antoine Masserey, Ambroise Bonvin, Thomas Friberg, Cédric Bonvin  
Collaborateurs : Alexandre Vergères, Martin Latham, Sébastien Vitre, Paride Corvaglia, Elodie Martins, Alexandre Gutierrez



N° 14 CANDIDE  
Auteur : Atelier d'architecture Coquoz  
Collaborateurs : Raymond Coquoz, Thomas Coquoz, Daniel Carvalho, Thomas Crognalotti



N° 17 LHO  
 Auteurs : Aeby & Perneger  
 Collaborateurs : Michel Rollet, Luis Amela, David Milione, Samir Zid, Alexandre Gilberto, Anne Krins, Philippe Antognini, Patrick Schindelholz, Adthe Makoli, Fabian Martinez, Christine Balmas, Yvonne Battegnò



N° 19 LES PEUPLIERS  
 Auteurs : Balzani Architekten  
 Collaborateurs : Eli Balzani



N° 18 NENUPHARS  
 Auteur : Cotting & Grob  
 Collaborateurs : Jonas Grob, Catherine Cotting



N° 20 ALHAMBRA 407  
 Auteur : Atelier Archeïon  
 Collaborateurs : Véronique Dirac, Michel Catala, Michel Troillet